

No 40

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Présidence : Sonja Molinari

La séance est ouverte à 18h37 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltbold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari et Henriette Stebler, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Stephan Pollini, Salah Ben Chaabane, Elvia Cambier, Denise Martin, Catherine Vaucher

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **135-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'258'000.- TTC, composé d'un crédit d'étude de CHF 16'000.-TTC et d'un crédit de réalisation de CHF 1'242'000.-TTC, destinés à l'aménagement du réseau collectif privé d'assainissement de l'Ilot des Menuisiers
5. Délibération administrative **137-2104 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 74'000.- TTC destiné à l'installation d'un plan d'eau et d'un cordon boisé sur la parcelle de Grange-Collomb (parcelle n° 723)
6. Délibération administrative **138-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité de CHF 53'000.- TTC pour l'agrandissement de la bibliothèque de Carouge sise Boulevard des Promenades 2bis à Carouge
7. Délibération administrative **139-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'113'120.- TTC en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service voirie, espaces verts et matériel

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motions
 1. **MO 51-2014 R** : Auberge communale
 2. **MO 52 2014 P** : Pour la construction d'une halte ferroviaire, sur le trajet du CEVA, au Val d'Arve
 3. **MO 54 2014 P** : Demande de réactiver l'étude de faisabilité d'une passerelle entre les deux rives de l'Arve
9. Postulats
10. Résolutions

Résolution administrative **RA 05-2014 R** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier n° 29'951 intitulé Praille-Acacias-Vernet (PDQPAV)

11. Pétitions

1. **PE 17-2014 R** « Pour la tranquillité des riverains »
2. **PE 19-2014 P** : « Stop à la déstructuration du quartier par une dilapidation de nos impôts »

12. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2014

A la page 20, ligne 15, M. Monney n'a pas dit, dans son intervention concernant le PDC, que M. Buchs « a daigné assister à une seule des huit commissions » mais que M. Buchs « n'a pas daigné assister à une seule des huit commissions » qui ont eu lieu pour étudier le budget. Il est important de le préciser aujourd'hui.

M. Barthassat se souvient que M. Monney avait bien dit que M. Buchs avait daigné assister à une séance. D'ailleurs, le PDC avait remarqué que M. Monney s'était trompé puisque M. Buchs n'avait participé à aucune séance. Comme de coutume, M. Monney ne se souvient plus de ce qu'il a dit. M. Barthassat demande que soit maintenue telle quelle l'intervention de M. Monney.

M. Monney propose que l'enregistrement soit réécouté afin de déterminer qui a raison.

Note a posteriori : après réécoute de l'enregistrement, la phrase exacte de M. Monney était : « n'a daigné assister », ce qui indique la négative. La phrase a été corrigée en « n'a pas daigné » dans le PV pour plus de clarté.

La Présidente répond que, si nécessaire, la correction sera apportée sur la base de l'enregistrement.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 25 novembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Mme Lammar n'a pas de communication particulière, si ce n'est, comme il s'agit du dernier Conseil municipal avant les Fêtes et qu'il n'y a pas de commission jeudi, présenter au Conseil municipal ses vœux pour l'année 2015 ainsi que ceux du Conseil administratif. Le Conseil administratif souhaite, pour sa part, que les débats en 2015 se déroulent dans la sérénité et le respect et permettent de faire avancer Carouge.

La Présidente remercie le Conseil administratif et lui présente, au nom du Conseil municipal, ses vœux pour l'année 2015.

Communications de Mme De Haller Kellerhals :

Rapport de la Croix-Rouge suisse sur l'aide d'urgence à la reconstruction au Mali :

Lors de sa séance du 14 mai 2013, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide d'urgence de CHF 20'000.- à la Croix-Rouge suisse pour améliorer les conditions de vie de la population des communes rurales de la région de Tombouctou au Mali. Vous le savez, cette population a vécu plusieurs mois dans une extrême précarité en raison de l'occupation de son territoire par des groupes rebelles.

La Croix Rouge suisse nous a fourni le rapport final sur la phase d'aide d'urgence qui s'est étendue du 1^{er} mars 2013 au 31 juillet 2014. Malgré la fragilité du contexte, le projet a atteint une grande partie de ses objectifs. Les résultats suivants ont ainsi été obtenus :

- Un approvisionnement garanti en eau de plusieurs communes rurales.
- La capacité, pour le centre de santé de Goundam, d'assurer des soins médicaux de base (notamment de mettre en œuvre les programmes de vaccination et de prendre en charge les enfants malnutris).
- Le renforcement des capacités de la Croix-Rouge malienne après le départ des occupants

Le coût total de cette aide d'urgence s'est élevée à CHF 400'948.- La Croix-Rouge suisse remercie chaleureusement la Ville de Carouge pour son soutien.

Communications de M. Walder :

M. Walder n'a pas de communication.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions ACG

Les décisions suivantes sont entrées en force : le budget 2015 de l'ACG. Les conseillers municipaux peuvent trouver les documents relatifs sous l'onglet ACG du CMnet.

Courrier relatif à l'absence au Conseil municipal de M. S. Pollini

Comme la Présidente l'avait déjà signalé au Conseil municipal, le bureau a envoyé une lettre à M. Pollini pour savoir s'il était toujours sur la Commune et avoir des nouvelles de sa part. La lettre recommandée est revenue avec la mention « introuvable à l'adresse indiquée ». Cette information a été communiquée au service des votations et élections dans l'attente des suites à donner.

Répartition des tâches entre Etat et communes et son désenchevêtrement.

Le Conseil administratif a interpellé le bureau du Conseil municipal, suite à des demandes exprimées en commission, pour savoir si ce dernier estime utile de prévoir une commission pour discuter du sujet. Le bureau a souhaité qu'une commission Toutes commissions réunies soit programmée. Elle figure dans le planning des prochaines séances.

Courrier de la Fondation du Vieux Carouge

La Présidente a reçu deux courriers depuis le dernier bureau. Comme le prévoit le règlement du Conseil municipal, au chapitre III article 13 alinéa 2, elle peut décider ou non d'en donner lecture. Il s'agit d'un courrier de Mme Anne Hiltbold, cosigné par M. Pierre Baertschi, ainsi que d'une lettre de Mme Jeannine De Haller Kellerhals. Etant donné le caractère actuel de ces deux courriers, elle a décidé d'en donner lecture.

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture de la lettre de Mme Hiltpold et M. Baertschi, à laquelle est joint un communiqué de presse.

Carouge, le 12 décembre 2014,

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Pour faire suite à la question écrite du MCG déposée lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier, nous vous joignons en annexe le communiqué de presse rédigé par le bureau du Conseil de Fondation le 26 novembre dernier. Nous souhaitons que la présente, ainsi que ce communiqué, soient lus au Conseil municipal du 16 décembre prochain et fasse partie de la réponse écrite à donner au MCG.

Nous vous informons par ailleurs que le Conseil de Fondation a pris acte de la renonciation de Mme DE HALLER KELLERHALS et tenons à préciser que, contrairement à ce qu'elle a déclaré publiquement, elle ne s'est jamais plainte, ni n'a émis la moindre critique, orale ou écrite, à l'égard du fonctionnement de notre fondation. Nous soulignons également que Mme DE HALLER KELLERHALS avait manifesté l'intention de déposer son dossier avant d'être informée qu'un appartement s'était libéré. C'est toutefois à tort que la presse a laissé entendre que la Fondation aurait sollicité une quelconque candidature pour l'octroi de cet appartement.

Nous nous tenons bien évidemment à la disposition du Conseil municipal pour tout complément d'information, et en particulier des élus du MCG. Il va sans dire que nous déplorons la démission de la représentante du MCG. Nous nous réjouissons toutefois d'accueillir son remplaçant, qui aura tout le loisir d'exprimer son point de vue au sein de notre conseil. Nous ne pouvons en aucun cas cautionner la politique de la chaise vide de ceux qui se permettent ensuite de critiquer publiquement notre fonctionnement, visiblement aux seules fins de récupération politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Anne Hiltpold, Présidente

Pierre Baertschi, Vice-Président

Communiqué de presse

La Fondation du Vieux-Carouge est une Fondation de droit public qui ne touche aucune subvention de la part de la Commune de Carouge.

A l'origine, la Fondation avait pour but de soutenir les rénovations dans le Vieux-Carouge par un subventionnement « à la pierre » des propriétaires privés rénovant leur patrimoine dans les règles de l'art.

La Fondation a par la suite été dotée de quelques immeubles par des legs ou par la Ville de Carouge, qui les avait acquis car personne n'en voulait. Ces immeubles sont entrés dans le patrimoine de la Fondation du Vieux-Carouge qui les a rénovés et qui a mis ensuite en location les appartements et les arcades commerciales.

Jusqu'en 2013, la Fondation possédait 9 immeubles comprenant 50 appartements, 16 arcades et 2 bureaux. Depuis 2014, suite à l'acquisition de deux immeubles, ce sont 11 immeubles que détient la Fondation et 61 appartements qui sont mis en location.

La Fondation est dirigée par un Conseil de fondation composé de 13 membres délégués par les partis politiques dans la même représentation que celle du Conseil municipal, soit 3 PLR (y compris la présidente qui ne prend pas part au vote sauf en cas d'égalité), 3 socialistes (dont la Conseillère administrative en charge des finances), 2 Verts, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 Solidarités et 1 PDT. Il se réunit 10 à 12 fois par année.

La Fondation du Vieux-Carouge ne dispose d'aucun employé. Son secrétaire et son directeur sont employés de la Fondation immobilière, avec qui la Fondation du Vieux-Carouge partage ses locaux. La Fondation immobilière refacture un montant équivalent à 20% du temps de travail du secrétaire.

En moyenne, le Conseil de fondation attribue 2 à 3 appartements par année. Le plus souvent, il s'agit de restitutions anticipées données en début de mois pour la fin du même mois. Afin d'éviter les pertes locatives, le Conseil attribue ensuite les appartements dans la séance qui suit. Exceptionnellement, il lui est par ailleurs arrivé de le faire par courriel, en été, lorsqu'un Conseil ne pouvait être convoqué.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes en 2011, le Conseil de fondation a décidé de mettre en place des critères d'attribution qui sont les suivants : le lien avec Carouge, le taux d'occupation, l'adéquation avec les revenus, l'urgence de la situation, étant précisé qu'aucun point ou prépondérance n'a été donnée à un critère plutôt qu'un autre. Il a été par ailleurs décidé que l'établissement d'un règlement ne se justifiait pas, vu le peu d'attributions par année.

S'agissant des loyers, le Conseil de fondation a également émis des directives et a fixé des cibles, qui ont été appliquées au moment de la relocation des appartements.

Les loyers pratiqués ne sont pas des loyers subventionnés. Le Conseil entend néanmoins pratiquer des loyers abordables pour la classe moyenne et a décidé de ne pas s'aligner sur les prix du marché pratiqués dans le Vieux-Carouge.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes de 2011, le Conseil de fondation a décidé d'ouvrir les inscriptions au public mais n'a pas voulu mettre d'annonces pour annoncer une nouvelle mise en location, conscient que des centaines de personnes postuleraient sans aucune chance.

Le Conseil de fondation dispose ainsi d'une liste de candidats. Certains ont déposé des dossiers depuis plusieurs années, certains sont connus des membres du Conseil et d'autres pas. En outre, il a été décidé que le fait de figurer sur la liste ne donnait pas plus de droit qu'un candidat qui postulait au dernier moment, si sa situation était urgente.

Il a été récemment décidé de ne plus accepter des candidatures sans renouvellement, raison pour laquelle il a été prévu d'écrire aux personnes se trouvant sur la liste pour qu'ils renouvellent ou non leur demande, tout en les rendant attentifs au fait que les demandes devraient désormais être renouvelées chaque 6 mois ou une année.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur les critères d'attribution et le mode d'attribution. La majorité des membres du Conseil est consciente du fait que la procédure n'est pas parfaite et qu'elle mènera dans tous les cas à des insatisfactions ou des inégalités de traitement.

Elle prend acte des critiques sur l'attribution de l'appartement à Mme De Haller et en tirera les conséquences qui s'imposent. La question de l'anonymisation des dossiers sera examinée comme par exemple celle du tirage au sort. Le Conseil de fondation terminera par ailleurs les travaux qu'il a déjà entamés sur la mise en place de nouvelles règles de gouvernance.

Le bureau du Conseil de fondation dénonce la parution dans un blog du PDC de tous les détails concernant l'attribution de l'appartement à Mme De Haller alors que les membres sont tenus au secret de fonction.

De plus, le bureau du Conseil de fondation regrette vivement que les critiques virulentes et les informations – de surcroît incorrectes – données par les représentants des partis UDC et MCG n'aient jamais été formulées précédemment, lors des nombreuses discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil depuis 2011, ainsi que durant la séance du 18 novembre 2014.

Le bureau du Conseil de fondation trouve consternant qu'un membre MCG démissionne sous le prétexte fallacieux que les informations fournies en séance auraient été incomplètes.

Enfin, le bureau du Conseil de fondation trouve totalement inadmissible que des documents contenant des données privées des candidats aient été transmis aux journalistes. Il prendra les mesures qui s'imposent.

Pour le Bureau du Conseil de Fondation
 Anne HILTPOLD, Présidente
 Pierre BAERTSCHI, Vice-Président
 Catherine VAUCHER, membre
 Pierre MAULINI, membre

Carouge, le 26 novembre 2014

La Présidente prie le secrétaire de donner lecture de la lettre de Mme Jeannine De Haller Kellerhals.

Carouge, le 16 décembre 2014

À l'attention de Madame Sonja Molinari, Présidente du Conseil municipal

Madame la Présidente, je vous remercie de bien vouloir faire lire la lettre ci-dessous aussitôt après la lecture du courrier signé par Madame Anne Hiltpold et Monsieur Pierre Baertschi au nom de la Fondation du Vieux-Carouge afin que les Conseillers municipaux soient bien informés.

La lettre de la Fondation du Vieux-Carouge adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif, sous la signature de Madame Hiltpold et de Monsieur Baertschi appelle, pour le paragraphe me concernant, les importantes rectifications factuelles suivantes :

1. C'est bien au cours de la même et unique discussion informelle, tenue au carnotzet le 20 novembre à 21 h., discussion à laquelle participaient Mme Hiltpold, M. Prod'hom et moi-même, que : a) j'ai parlé de ma recherche urgente de logement et évoqué les démarches que j'étais en train de faire ou que j'envisageais de faire, entre autre de m'inscrire à la Fondation du Vieux-Carouge, que b) Mme Hiltpold m'a mentionné qu'un appartement de la Fondation se libérait et m'a encouragée à déposer mon dossier le plus rapidement

possible et que c) j'ai décidé de déposer ce dossier. M. Prod'hom est prêt à attester de l'entière véracité de ces faits.

2. Je n'ai rien eu à voir dans le processus de décision d'attribution de cet appartement. Il en va de la seule responsabilité de la Fondation. C'est donc à elle de défendre sa décision, pas à moi, qui n'en n'aurait été que la bénéficiaire, pas l'actrice.
3. J'ai toujours estimé et dit que les critères et procédures utilisés par diverses Fondations de notre ville me paraissaient trop flous et trop peu détaillés, notamment dans nos rencontres de partis, formelles et informelles. Il est donc tout-à-fait erroné de prétendre que je n'ai jamais manifesté mes réserves à l'égard de ces procédures. Et ce d'autant que chacun connaît l'insistance avec laquelle, systématiquement, j'ai promu la transparence et l'équité de traitement dans les multiples procédures et réglementations mises en place durant mes presque douze ans à l'Exécutif.

En conclusion, la lettre, bien malheureusement, cherche à détourner l'attention du vrai et seul problème, qui est celui du fonctionnement de la Fondation. On notera à ce propos que les deux signataires de la lettre de la Fondation ne disent rien de la régularité du processus de décision ni des critères utilisés par le Conseil que pourtant ils utilisent régulièrement. Or c'est bien sur la responsabilité de la Fondation qu'il conviendrait de faire porter le débat. Cela permettrait notamment de prendre des décisions politiques claires et saines plutôt que d'alimenter la campagne de dénigrement systématique et de calomnie dont j'ai fait l'objet pour des raisons qui tiennent pour l'essentiel à la conjoncture électorale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Jeannine de Haller Kellerhals
Conseillère administrative

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 135-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'258'000.- TTC, COMPOSE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 16' 000.-TTC ET D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'242'000.-TTC, DESTINES A L'AMENAGEMENT DU RESEAU COLLECTIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT DE L'ILOT DES MENUISIERS**

M. Walder introduit le sujet.

Le secteur des Menuisiers est appelé à se transformer prochainement en conformité avec les PLQs déjà votés. Pour rappel, outre la transformation complète de la cité Léopard dans le cadre du projet, qui a déjà été présenté au Conseil municipal, de la SUVA, le secteur des Menuisiers va voir la création de logements, de locaux commerciaux et même d'une crèche, dont le projet sera soumis au Conseil municipal prochainement. C'est ainsi qu'il est du devoir de la commune, comme dans tout autre projet, de voter les crédits nécessaires à la réalisation du réseau collectif privé d'assainissement des eaux. Comme précisé dans la délibération, ce crédit d'un montant total de CHF 1'258'000.- sera pris en charge à raison de 75% par les opérations immobilières au fil de leurs réalisations. Le solde sera financé pour partie par une subvention cantonale et par un prélèvement du solde sur le fonds communal de la taxe d'écoulement. Si cette opération pourra être considérée comme « blanche » à terme, il n'en demeure pas moins que, comme pour tous les autres quartiers en développement, la commune doit pouvoir garantir les fonds afin de permettre le démarrage des études et travaux de mise en séparatif.

Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi a d'abord une question liée à la répartition entre les propriétaires et la commune. Il demande si cette dernière est tenue de prendre en charge la part telle qu'elle est prévue dans la loi sur les eaux. Ensuite, il demande si les contacts ont eu lieu avec le département de M. Luc Barthassat qui est en charge de l'assainissement.

M. Walder répond par l'affirmative aux deux questions.

Mise aux voix, la délibération est acceptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 137-2014 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 74'000.- TTC DESTINE A L'INSTALLATION D'UN PLAN D'EAU ET D'UN CORDON BOISE SUR LA PARCELLE DE GRANGE-COLLOMB (PARCELLE N° 723)

La Présidente passe la parole à M. Walder.

M. Walder introduit le sujet.

Le projet qui est proposé ce soir au Conseil municipal répond à deux objectifs. Le premier est la constatation qu'en Suisse, 90% des petits plans d'eau et de marais ont disparu en près d'un siècle, tout comme les batraciens qui ont vu leur population baisser de moitié ces vingt dernières années. C'est fort de ce constat que la commune a développé, avec Pro Natura, ce projet de plan d'eau à Grange-Collomb. Et si Pro Natura finance directement des aménagements particuliers dans leurs réserves naturelles ou dans des sites particulièrement importants pour les amphibiens, leurs moyens sont trop limités pour pouvoir agir plus largement sur le territoire. Et devant la disparition de plans d'eau, ils ont développé le programme Cité d'eau dans lequel cette proposition de plan d'eau s'inscrit. Le but est que les communes s'approprient la problématique de la biodiversité et qu'elles réalisent elles-mêmes des plans d'eau avec leur accompagnement. L'emplacement proposé est, selon Pro Natura, le meilleur sur le territoire carougeois et permettra à des espèces importantes de s'établir comme la grenouille rousse ou le triton alpestre qui manquent aujourd'hui cruellement d'espaces appropriés.

Le deuxième objectif de cette délibération répond au souhait des établissements scolaires de bénéficier d'espaces didactiques pour enseigner les questions liées à la biodiversité aux enfants. C'est ainsi que la commune réfléchit en ce moment avec les écoles à d'autres projets didactiques tels que prairies fleuries, ruches ou même l'implantation de potagers ou vergers afin d'accroître la sensibilisation des jeunes à l'environnement. Pour ce qui est du point d'eau, l'objectif est de le créer et l'aménager avec la participation active des élèves du cycle de Drize et de l'école de la Vigne Rouge. Des outils pédagogiques seront développés avec ces mêmes écoles qui organiseront ensuite des visites régulières afin d'observer le développement de la vie sur place.

Pour finir, M. Walder aimerait préciser que si la délibération qui est présentée au Conseil municipal indique un coût global de CHF 74'000.-, la création du plan d'eau en tant que tel représente un montant de moins de CHF 50'000.-. Le solde comprend les diverses animations sur la biodiversité qui seront organisées pour les classes ainsi qu'environ CHF 10'000.- de plantation d'arbres. Il s'agit ici d'une compensation obligatoire liée à la

construction des espaces de Grange-Collomb qui n'avait malheureusement pas été intégrée dans la délibération y relative. Toutefois, cette obligation reste d'actualité et la DGNP a récemment rappelé la commune à ses obligations en la matière. La création de ce point d'eau a semblé le lieu idéal pour inclure cette arborisation. Finalement, que ce soit pour le complément apporté au cordon boisé, pour la sauvegarde des tritons alpestre ou simplement pour l'éducation des petits Carougeois, M. Walder ne peut qu'inviter le Conseil municipal à faire bon accueil à cet excellent projet.

Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée par 22 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-aménagements-mobilité.

Mme Marti propose le renvoi en commission Développement durable.

La proposition de Mme Marti est acceptée par 19 oui, 0 non et 6 abstentions.

La présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold relève que dans la documentation figure un préavis de la commission consultative de la diversité biologique, sous-commission de la flore, qui demande de remplir les obligations et notamment de demander les autorisations de défrichement pour la partie déjà construite. La sous-commission est présidée par M. Philippe Poget, qui semble être un associé du bureau d'ingénieurs Poget et Meynet mandaté par la commune pour une étude de reboisement, ce qui peut représenter un conflit d'intérêts. Mme Hiltbold souhaite que la commission obtienne des informations à ce propos.

Mme Marti propose que la commission auditionne l'enseignant du cycle d'orientation de Pinchat qui a créé un petit étang derrière le cycle, aujourd'hui un peu à l'abandon... On lui souffle qu'il s'agirait de M. Aubert. Ce dernier pourrait dire à la commission comment s'est déroulée la création de cet étang, dans quelle mesure celui-ci a permis un enseignement accompagné, etc.

La question de M. Maulini porte sur la lisière étagée. Il croit se souvenir que les documents mentionnent un déboisement puis la fabrication d'une lisière étagée. Il souhaite que l'on prenne garde à ne pas fabriquer de l'ombre pour la maison-théâtre Grange-Collomb à proximité.

M. Baertschi a une certaine habitude de ce genre de projets puisqu'il est membre du Fonds suisse pour le paysage. Il souhaite que la commission s'interroge sur la conception du projet en lien direct avec la rivière : y a-t-il des zones inondables, des différences de niveaux ?

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 138-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE CHF 53'000.- TTC POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAROUGE SISE BOULEVARD DES PROMENADES 2BIS À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet.

Il s'agit d'une proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la bibliothèque de Carouge. Il faut savoir, pour analyser cette délibération, que le service des monuments et sites souhaite remplacer les plans localisés de quartier en vigueur dans la zone des tours de Carouge par un plan de site pour fixer les

conditions-cadres à toute transformation afin de préserver la qualité architecturale de l'ensemble des constructions et des aménagements de quartier. Par ailleurs, il est important de relever que la configuration actuelle de la bibliothèque de Carouge ne permet plus de disposer de surfaces de réserve pour répondre aux futurs besoins d'exploitation qui se caractérisent notamment par l'augmentation des collections avec le maintien de la durée de leur mise à disposition, l'exploitation des nouveaux médias, l'accroissement des zones d'échanges et d'étude et le développement d'animations. Dès lors, il est nécessaire d'analyser ce qui serait possible de faire en vue d'un agrandissement de la bibliothèque.

Mme Lammar tient à souligner ce soir que si le Conseil administratif vient aujourd'hui avec cette étude de faisabilité – elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude de faisabilité –, ce n'est pas pour faire forcément des travaux dans l'immédiat mais pour inscrire un éventuel agrandissement de la bibliothèque dans le plan de site. Si la commune ne le fait pas aujourd'hui et que l'étude de faisabilité n'est pas inscrite dans le plan de site, elle ne pourra plus jamais rien changer à la bibliothèque, si cette dernière est inscrite en l'état dans le plan de site. Raison pour laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 53'000.- pour l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la bibliothèque de Carouge, de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Carouge, dans le patrimoine administratif, de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux ou, en cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 30.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logement.

M. Maulini trouve un peu paradoxal de renvoyer la délibération en commission pour décider de faire ou non une étude de faisabilité puisque c'est cette étude qui permettra de décider la suite. Il propose donc la discussion immédiate.

M. Buchs allait faire la même proposition.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

Mme Hiltbold avait quelques questions à poser, mais elle n'a pas insisté pour le renvoi en commission parce qu'elle pense que ces questions pourront trouver des réponses ce soir. Elle relève d'abord qu'il est bon d'être conscient du fait qu'un plan de site pourrait bloquer beaucoup de choses et qu'il faut donc être proactif. Elle a vu que la convention PAV mentionne une bibliothèque intercommunale. Cette délibération fait aussi référence au développement du PAV. Elle demande si la bibliothèque de Carouge sera la bibliothèque intercommunale ou s'il y aura une autre bibliothèque, auquel cas se pose la question de la nécessité de surélever la bibliothèque de Carouge et, donc, de la nécessité de dépenser CHF 50'000.- pour faire une étude. Elle demande ensuite jusqu'où ira l'étude de faisabilité. Ira-t-elle jusqu'à l'autorisation de construire ? Une demande de renseignement sera-t-elle déposée, laquelle offre ensuite la possibilité de réaliser l'agrandissement si la commune le souhaite ? S'agit-il seulement d'étudier si le projet est réalisable ou non ? Mme Hiltbold pense qu'il faudrait être sûr que la commune puisse réaliser le projet si elle décide de le faire et, par conséquent, d'aller dès maintenant jusqu'à l'obtention d'une autorisation.

Mme Lammar répond d'abord que, pour l'instant, il n'y a pas véritablement de projet de bibliothèque dans le PAV. Bien sûr, par la force des choses, la bibliothèque de Carouge accueillera passablement de lecteurs du quartier du PAV. Par ailleurs, il faut savoir que,

même sans prendre en compte la problématique du PAV, aujourd'hui et dans le cadre du développement futur de Carouge, la bibliothèque ne répond plus aux exigences en matière de place de stockage et de surface de réserve pour pouvoir assurer un développement optimal de la bibliothèque. Concernant la deuxième question de Mme Hiltbold, l'idée est d'étudier les différentes possibilités de surélévation ou d'agrandissement du bâtiment pour voir ce qu'il est possible de faire. Il s'agit seulement d'une étude de faisabilité. Il n'est pas question d'aller jusqu'à l'autorisation de construire. Le cas échéant, un autre crédit d'étude sera ensuite proposé au Conseil municipal pour aller dans un sens ou dans un autre.

M. Baertschi remarque qu'à l'époque, les tours avaient été conçues dans l'esprit du Corbusier. Petit à petit, tous les volumes bas évoluent : la boulangerie, les personnes âgées, la salle du Rondeau. Il a l'impression que l'étude va déboucher sur une proposition de surélévation. L'ennui, c'est que l'on force la commune à le faire maintenant alors qu'il n'y a pas de programme bien établi, sachant en outre qu'avec l'évolution de l'informatique, le web, etc., il sera peut-être difficile d'établir les besoins de la bibliothèque. M. Baertschi demande qui définira le programme : les architectes (qui devraient normalement faire un avant-projet sur la base d'un programme) ? Le service des monuments et sites ? La commune ?

Mme Lammar souligne que l'enjeu de cette étude de faisabilité n'est pas d'établir un programme pour savoir exactement ce que la commune veut faire, mais de voir ce qu'il est possible de faire pour l'inscrire dans le plan de site afin de ne pas se priver de possibilités à l'avenir. C'est pour cela que l'étude serait menée maintenant : le Conseil administratif souhaite l'intégrer dans le plan de site, sinon le risque est de ne plus pouvoir toucher à ce bâtiment.

M. Baertschi considère que le Conseil administratif a raison de prendre le train en route. Il voulait juste évoquer le fait que cela pose un problème au niveau de la définition du programme.

La remarque de Mme Marti est peut-être prématurée, mais elle la pose puisqu'elle lit « étude spécifique de la faisabilité des interfaces existant/proposé : ouvertures en façade, trémies, surélévation ». Depuis la rénovation, lorsqu'on entre dans la bibliothèque, si on a encore un odorat, on se rend compte qu'il y a un problème d'ouvertures. Mais Mme Marti ne sait pas si, dans l'étude de faisabilité, les mandataires peuvent se préoccuper véritablement d'ouvertures et d'aération.

Mme Stebler se demande s'il serait possible d'ouvrir la bibliothèque sur l'extérieur, sous les marronniers par exemple. Elle sait que les bibliothèques sont normalement des lieux fermés, pour pouvoir contrôler, mais il serait intéressant de pouvoir lire à l'ombre des marronniers.

Mme Lammar remarque qu'il s'agit d'une étude de faisabilité, dont l'objectif est d'examiner tout ce qu'il est possible de faire. L'étude dira si la proposition de Mme Stebler est possible.

M. Monney a une remarque concernant le choix des mandataires. Il a vu qu'un ingénieur carougeois a été choisi, ce dont il se félicite. Il propose de penser, pour les prochaines fois, à prendre aussi un architecte carougeois, qui sont nombreux sur la commune. Il ajoute qu'en ce moment, il ne doit pas y avoir beaucoup de mandats.

Mme Lammar explique que le choix s'est porté sur M. Burrus parce que cet architecte connaît très bien les locaux puisqu'il a participé au développement de la bibliothèque.

M. Prod'hom relève que l'étude de faisabilité rend les possibles. Par contre, sans partir dans les procédures d'autorisation de construire, qui sont lourdes, il ne faudrait pas se priver de l'outil de la demande préalable, qui permet d'avoir, si la demande est d'une qualité

suffisante, des préavis de l'Etat, notamment du service des monuments et sites. Il encourage donc le Conseil administratif à envisager cette potentialité, qui ne demande pas beaucoup d'énergie si une étude de faisabilité est réalisée mais qui garantit que les possibles sont réalisables.

Mme Hiltpold avait la même suggestion que M. Prod'hom. D'après la réponse de Mme Lammar, l'idée est que cette extension ou surélévation s'inscrive dans le plan de site. Se contenter de l'inscrire dans le plan de site revient finalement à se plier aux exigences de la CMNS, qui seront peut-être contraires à ce que la commune voudrait faire. Mais si une demande d'autorisation était déposée, le processus serait accéléré. En effet, et l'architecte le sait mieux que quiconque, en cas de refus conservatoire, la CMNS doit agir rapidement. Si la commune veut être sûre de pouvoir surélever ou étendre le bâtiment, il faut soit demander une autorisation de construire, soit faire une demande préalable.

Sans vouloir préjuger de la décision qui sera donnée par la CMNS sur la faisabilité de la transformation de ce bâtiment, M. Morex remarque d'abord que si, effectivement une partie du PAV sur Carouge va se densifier, elle est assez éloignée de la bibliothèque actuelle. Il demande ensuite pourquoi le Conseil administratif n'a pas envisagé de faire une antenne de bibliothèque dans un autre quartier de Carouge. Certains quartiers sont préétablis de ce point de vue, notamment la Fontenette.

Concernant la Fontenette, Mme De Haller Kellerhals rappelle que, dans le projet SUVA qui a été soumis au Conseil municipal, un biblioquartier est prévu au rez-de-chaussée, avec une ludothèque.

M. Prod'hom rappelle qu'un plan de site fige une image à un moment donné. Si la commune intègre les possibles, elle valorise son immeuble en lui donnant un potentiel d'extension. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle va utiliser ce potentiel et qu'elle ne trouvera pas une meilleure opportunité dans un autre projet dans un autre quartier. Il ne faut pas confondre les débats. C'est une démarche intelligente au regard d'un plan de site qui se profile à l'horizon.

Mise aux voix, la délibération est acceptée à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 139-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'113'120.- TTC EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS ET MATERIEL

M. Walder relève qu'il est proposé au Conseil municipal de voter un crédit de CHF 1'113'120.- afin de pouvoir procéder à l'acquisition de différents véhicules nécessaires au bon fonctionnement du service. Il s'agit de remplacer des véhicules qui ont tous entre 19 et 25 ans. M. Walder précise qu'aucun véhicule supplémentaire n'est demandé. Ces remplacements sont rendus nécessaires pour des raisons tant économiques qu'écologiques. Ecologiques en ce que les camions utilisés actuellement sont très polluants. Pour information, les modèles envisagés permettront de diviser les rejets tant de particules fines que d'oxyde d'azote ou de CO2 par respectivement 36, 20 et 5. Economiques en ce qu'ils vont réduire drastiquement les coûts de maintenance et de location de véhicules de remplacement. Sans parler de la facture de diesel ainsi que des taxes dont par exemple la taxe poids lourds qui sera réduite de CHF 5'000.- par année grâce à la catégorie de moteur plus respectueux de l'environnement. A noter que pour les camions voirie, il n'existe à ce jour pas de modèle équivalent électrique ou hybride disponible sur le marché. Des prototypes sont actuellement en développement mais sans aucune garantie qu'ils arrivent un jour sur le marché. M. Walder

finira en précisant que les prix présentés sont estimés, sachant qu'une fois cette délibération acceptée par le Conseil municipal, ces acquisitions feront l'objet d'un AIMP.

Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier propose de renvoyer la délibération en commission Entretien domaine public. Lors de la séance d'examen du budget, le remplacement des camions voirie a été présenté à la commission, qui a bien compris les raisons de ce remplacement. Maintenant, on rajoute plusieurs véhicules. Le Conseil municipal ne peut pas voter CHF 1'000'000.- sans autres explications que le fait que les véhicules sont obsolètes. Il doit en particulier avoir des renseignements sur la dotation en véhicules, outre le fait qu'il y a actuellement 70 véhicules et que le parc de véhicules reste à 70 véhicules.

Mise aux voix, la proposition de renvoyer la délibération en commission Entretien domaine public est acceptée par 22 oui, 2 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Pistis souhaite que la commission ait l'inventaire des véhicules qui vont être remplacés avec la date de la première mise en circulation.

Mme Hiltbold a bien lu les documents. Visiblement, la raison du remplacement est que la plupart des véhicules ne répondent plus aux normes. Pour le pont-roulant, il est indiqué qu'il s'agit des normes de sécurité, mais pour le reste, elle souhaite que la commission ait des informations sur les normes qui ne sont plus respectées. Elle n'a pas d'avis tranché, mais elle souhaiterait mieux comprendre. Elle note que les kilométrages ne sont pas nécessairement très élevés, même si les années de fabrication sont peut-être assez anciennes.

M. Voignier rappelle que l'acquisition de véhicules pour une affectation bien particulière a souvent été soumise au Conseil municipal et que ces véhicules n'étaient finalement pas forcément utilisés pour cette affectation. La polyvalence est une bonne chose. La présente proposition du Conseil administratif prévoit, de nouveau, que les véhicules seront utilisés soit pour les espaces verts, soit pour la déchetterie, etc. M. Voignier demande si vraiment ces véhicules seront attribués à une personne ou à un secteur uniquement ou s'il y aura une polyvalence. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté l'achat d'un véhicule électrique pour la personne qui s'occupe des fontaines. Or, M. Voignier voit toujours cette personne en scooter dans les rues carougeoises. Il recommande donc que l'on explique à la commission pourquoi on remplace les véhicules, dans quels secteurs ces derniers seront attribués et s'ils y resteront ou s'il y aura une polyvalence.

Mme Stebler observe qu'il s'agit d'anciens véhicules polluants. En principe, la politique de la commune est de les envoyer au tiers-monde. Est-il judicieux d'envoyer ailleurs des véhicules trop polluants puisque tous les pays sont tenus maintenant de faire attention à la pollution et aux émissions des gaz d'échappement ? La commune envisage-t-elle une autre solution que de donner ces véhicules au tiers-monde ?

Mme Marti rejoint les préoccupations de M. Voignier. Elle souhaite que, lors de la commission, il soit fait un tour d'horizon des véhicules de ce service, c'est-à-dire que l'on ne se concentre pas seulement sur les véhicules qui doivent être remplacés mais que l'on se préoccupe de l'entier des véhicules, de la polyvalence, de l'organisation générale relative à ces véhicules. Concernant ensuite les véhicules hybrides, elle aimerait que la commission ait des informations plus précises que ce que M. Walder vient d'évoquer.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

1. Motion 51-2014 R : Auberge communale

Cette motion a été prise en considération le 28 octobre 2014 et renvoyée en commission de la Culture.

Celle-ci s'est réunie le 11 décembre 2014 et le rapport a été établi par Mme Martin.

La Présidente ne peut pas demander à Mme Martin si elle a quelque chose à ajouter à son rapport puisqu'elle est absente.

M. Maulini indique que Mme Martin lui a dit de transmettre à la Présidente qu'elle n'avait rien à ajouter à son rapport.

La commission préavise un renvoi au Conseil administratif, à l'unanimité, avec les invites suivantes :

- La visibilité des tableaux doit être améliorée, notamment en trouvant une place plus adéquate pour le panneau situé derrière le bureau d'accueil (masqué par le personnel) et pour ceux accrochés contre les parois des étages (manque de recul pour les regarder)
- Une signalétique appropriée (élaborée avec le SACC) permettant de mieux comprendre le contenu et l'intérêt de ces peintures en proposant une sorte de parcours visite doit être mise en place.
- Le panneau en dépôt au Musée retrouve sa place à l'Auberge communale pour compléter la série

La Présidente ouvre la discussion.

Mme De Haller Kellerhals informe le Conseil municipal que le service des affaires culturelles et de la communication est déjà aujourd'hui à même de dire que le tableau de la Filature qui est actuellement au dépôt du musée sera transporté à l'Auberge communale dès que souhaité, que les légendes des tableaux seront prêtes d'ici fin janvier 2015 et que le panneau signalétique sera prêt d'ici fin février 2015.

Mise aux voix, la motion telle qu'amendée par la commission est acceptée par 23 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. Motion 52-2014 P : Pour la construction d'une halte ferroviaire, sur le trajet du CEVA, au Val d'Arve

La Présidente demande aux auteurs de la motion s'ils souhaitent la voir porter à l'ordre du jour.

M. Buchs répond par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALTE FERROVIAIRE SUR LE TRAJET DU CEVA, AU VAL D'ARVE

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu la densification du quartier du Val d'Arve
Vu le développement, dans un moyen terme, du plateau de Vessy avec la construction du quartier des Grands Esserts
Vu les problèmes de circulation qui deviennent de plus en plus préoccupants dans la région de Vessy, Pinchat et Rondeau de Carouge
Vu l'absence de gare sur le territoire de la commune, qui fait que Carouge est la seule ville de Suisse de plus de 20000 habitants sans gare
Vu le développement nécessaire des transports publics
Vu l'importance du CEVA pièce essentielle à une nouvelle politique de la mobilité

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A proposer au Conseil d'Etat et aux CFF la construction d'une halte ferroviaire au Val d'Arve et dans un même temps de repenser les lignes des transports en commun qui relient Veyrier et Troinex à Carouge.

Le PDC

Exposé des motifs pour la motion pour une halte ferroviaire au Val d'Arve

Pourquoi faire cette proposition maintenant ?

L'idée avait déjà été discutée d'une façon informelle avec la même réponse : trop tard, impossible, trop proche de la gare de Champel ou de Carouge-Bachet.

Réponse un peu courte quand on peut voir tous les jours en sortant de la gare de Cornavin, la halte de Sécheron qui n'est qu'à quelques centaines de mètres de la gare principale.

Les organisations internationales sont-elles plus importantes que Carouge !

Nous sommes convaincus qu'il faut que notre idée soit étudiée pendant les travaux du CEVA et pas après.

La présence d'une halte au Val d'Arve est nécessaire et naturelle.

Elle est logique quand on connaît le développement à moyen terme de cette région de Carouge et celui du plateau de Vessy avec ce grand projet des Grand Esserts.

Le Grand Conseil a déjà attiré l'attention du Conseil d'Etat sur les problèmes de transports publics que va engendrer la construction de ce nouveau quartier. La voirie est trop étroite pour pouvoir absorber des nouveaux usagers. Les bus ne peuvent déjà plus circuler aux heures de pointe et la porte d'entrée sur Carouge, qui est le Rondeau, est saturée.

La création d'une halte permettrait de mieux régler les problèmes de transports avec une ligne rapide entre Veyrier, les Grands Esserts et Carouge.

Cette halte permettrait également aux Carougeois de se rendre rapidement d'un point à l'autre du canton et aux usagers des zones de sports et de détente du Bout du Monde de se déplacer sans leurs voitures.

Une proposition simple qui permet d'aller dans le sens d'une vraie politique de la Mobilité.

Mme Marti annonce que les Verts, qui sont connus et reconnus pour vouloir toujours défendre et favoriser les transports publics, n'entreront pas en matière sur la motion, pour la simple raison que les motionnaires eux-mêmes savent que cette motion est totalement irréaliste puisque l'on est au stade de la construction et non pas du projet. Les motionnaires,

qui siégeaient déjà au Conseil municipal lors de la législature précédente, ont dû recevoir le document « Liaison ferroviaire CEVA – dossier secteur Carouge » d'avril 2011. Mme Marti ne fera pas l'historique des discussions qui ont eu lieu à ce moment-là. M. Buchs siégeait déjà également au Grand Conseil. On sait que les discussions ont eu lieu entre le canton et la Confédération et que, si la commune a pu donner son avis, ce n'est pas aujourd'hui qu'elle peut décider de construire une gare. Pour cette raison, les Verts ne voteront pas la prise en considération de la motion. Mme Marti ajoute qu'elle est un peu fatiguée que le PDC fasse des motions « pour exister », comme il l'a dit lui-même. Il faudrait que les membres du PDC jouent leur rôle d'élus, qu'ils soient en commission pour défendre les choses au moment voulu et qu'ils ne fassent pas de motions juste pour exister et se profiler dans le public. Mme Marti arrêtera là son intervention et ne fera pas de considérations sur le fait qu'il y a peut-être des voix fraternelles qui font qu'on ignore certaines choses.

M. Maulini fait le même constat que Mme Marti mais il en tire au contraire une grande joie. Il voulait remercier les motionnaires parce qu'ils lui ont donné un grand coup de jeune en lui rappelant des slogans soixante-huitards : « Soyez réalistes, demandez l'impossible ! ». Pour cela, et parce que c'est bientôt Noël, il a un cadeau pour chacun d'entre eux. Il y a déjà cinq gares dans le projet CEVA ; le PDC en veut une sixième. Il a fait l'école des Eaux-Vives et les enfants disaient : « Est-ce que tu peux porter quatre gares ? Est-ce que tu peux porter cinq gares ? Est-ce que tu peux porter six gares ? Tu ne peux pas porter un cigare ? » M. Maulini offre donc à M. Buchs un cigare. Et M. Maulini a trouvé la solution pour faire une gare sans aucune autorisation, pour CHF 22.-, aux Jouets Weber. Il offre donc à M. Barthassat un kit pour faire une gare.

M. Buchs ne pense pas que la proposition soit surréaliste. La proposition a d'abord été soumise au département de M. Luc Barthassat. Le groupe PDC n'aurait pas déposé une motion sans poser préalablement la question aux personnes en charge du CEVA puisqu'il n'allait pas déposer une motion qui les gênerait. La réponse du département était qu'il était ouvert à la question et qu'il y avait même pensé. Les Verts refusent donc une possibilité qui existe. Concernant l'intervention de Mme Marti, M. Buchs rappelle que le PDC avait déposé une motion avec les Verts au Grand Conseil pour la circulation des transports publics, en lien avec le quartier des Grands Esserts et la zone de Carouge. Les propositions du département ne tenaient pas la route : le nombre de bus serait augmenté mais, puisque les bus ne peuvent pas circuler, cela ne servait à rien. Le PDC avait même demandé une ligne de trolleybus qui rejoigne la gare de Champel depuis les Grands Esserts. M. Buchs souligne ensuite que le développement des Grands Esserts à Vessy posera un grand problème de transports. Cette même motion sera déposée en janvier 2015 au Grand Conseil. Elle sera doublée d'une demande d'aménager un téléphérique urbain entre Veyrier et Carouge. Ce n'est pas surréaliste – M. Buchs regrette qu'encore une fois, dès que le PDC fait des propositions, on entend qu'elles ne tiennent pas la route, qu'elles ne sont pas bonnes, etc. Si le Conseil municipal refuse de voter cette motion, le PDC déposera une initiative municipale qui demandera une halte. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, la halte de Sécheron est à 200 ou 300 mètres de la gare de Cornavin. M. Buchs souligne que la motion ne demande pas une gare, mais une halte. Le PDC pense que ce quartier doit se développer mais n'a pas les voiries nécessaires pour ce faire. Aujourd'hui déjà, la circulation est bouchée à cet endroit. M. Buchs est donc un peu déçu que les Verts, qui étaient précurseurs en matière de mobilité, ne soutiennent pas le PDC quand le PDC fait un effort pour la mobilité.

M. Monney dira que le train est déjà passé et que cette motion vient un peu trop tard. Les travaux sont engagés, le tunnel est pratiquement terminé, faire cette halte coûterait une petite fortune, il faudrait obtenir les autorisations de Berne ce qui prendrait au minimum douze mois. On pourrait estimer que la proposition est assez bonne, mais elle n'a pas été faite assez tôt. Il fallait déjà la faire au Grand Conseil quand le budget du CEVA a été voté. Ajouter une gare à cet endroit coûterait une petite fortune et prendrait trop de temps. Pour

également les raisons évoquées par les Verts, le groupe socialiste ne prendra pas en considération cette motion.

M. Barthassat regrette que l'Alternative à Carouge ne veuille pas prendre la motion en considération. M. Maulini disait : « Soyez réalistes, demandez l'impossible ! ». C'est ce que fait le PDC depuis des années avec l'AVS, le congé maternité, les HLM, le tram aussi puisqu'il y a trois ans, il a lancé une motion dont on a dit qu'elle était ridicule et qu'elle ne servait à rien, mais qui a malgré tout permis la mobilisation de personnes et le retour du tram.

Mme Stebler indique que les habitants du quartier veulent bien de cette halte mais en jouet et qu'ils ne lanceraient pas de pétition contre une gare à CHF 22.-. Plus sérieusement, une halte à cet endroit défigurerait encore plus un quartier déjà fortement développé. Il y a déjà beaucoup d'immeubles, il y a le CEVA et il n'y a pas de mixité dans ce quartier parce que les habitants vivent entre deux routes utilisées nuit et jour par les véhicules motorisés. Mme Stebler trouverait intéressant de demander plutôt à M. Barthassat s'il reste quelques millions pour couvrir la route du Val d'Arve, ce que demandent des pétitionnaires et tous les habitants. Cette route empêche les habitants – dont fait partie Mme Stebler – de dormir. Il y a donc d'autres priorités que cette gare, qui défigurerait le quartier, sans compter qu'il faudrait encore dix ans avant qu'elle soit construite.

Mme Hiltpold entend que la motion est irréalisable, qu'il faudra demander une autorisation, que cela prendra du temps, que cela coûtera trop cher, etc. Elle pense que le Conseil municipal pourrait au moins prendre en considération la motion pour avoir des informations provenant non pas de M. Monney mais de représentants des CFF ou de l'Etat de Genève, qui sont maîtres de l'ouvrage, afin que le Conseil municipal sache si vraiment la motion n'est pas réalisable. Elle regretterait donc que la motion ne soit pas prise en considération. Le Conseil municipal peut se poser la question ; il est aussi possible peut-être de faire une différenciation entre une gare et une halte. Et si l'on lui vient dire que c'est irréalisable, il sera fixé. Mais refuser d'office d'avoir les informations serait dommage. Mme Hiltpold insiste donc pour que la motion soit prise en considération, au moins pour avoir des informations.

M. Baertschi relève que, selon les motionnaires, Carouge n'a pas sa gare, mais on lui a imposé une gare à Carouge-Bachet, du reste dans l'optique de l'urbanisation de tout le secteur alors même que le plateau de Pinchat, qui devait à un moment donné être urbanisé, ne l'a pas été. M. Buchs a raison, aujourd'hui la situation a changé avec le développement des Grands Esserts, qui pose un réel problème. M. Baertschi est interpellé par un point. Faire une halte à cet endroit, c'est créer un lieu de rupture de charges. Cela veut dire qu'il faut prévoir des parkings et d'autres installations, comme les transports publics. La configuration de ce quartier changerait. Par ailleurs, M. Baertschi a quelque doute sur la possibilité d'avoir une installation comme celle du Pont-Rouge à cet endroit, à la sortie du tunnel suivi du pont. Cette halte risquerait même d'empiéter sur la piscine. Un tel projet pose de nombreuses questions. Il est dommage de ne se les poser qu'aujourd'hui, mais M. Baertschi ne serait pas opposé à l'idée de demander aux CFF de venir donner des explications en commission.

C'est bien sûr le Conseil municipal qui prendra la décision, mais M. Walder trouverait intéressant d'avoir une discussion puisqu'il vient d'apprendre par M. Buchs et M. Barthassat que le conseiller d'Etat Luc Barthassat ne serait pas dérangé par un tel projet. Il est un peu étonné, malgré tout, qu'on n'ait pas interpellé la commune pour lui proposer une éventuelle gare à Carouge. Il pense que la discussion mérite d'être faite. Et pourquoi ne pas inviter le conseiller d'Etat à la commission pour qu'il donne sa position sur la problématique de la mobilité dans le secteur ? Effectivement, la mobilité en provenance des Grands Esserts est une préoccupation pour la commune. De nouveau, c'est un quartier qu'il a été prévu

d'urbaniser sans que la question de la mobilité soit réfléchi*e a priori*, ce qui fait qu'aujourd'hui l'on se retrouve avec des aménagements « de bout de chandelle ».

Selon M. Pistis, tout a été dit sur cette motion assez farfelue. Récemment, le Grand Conseil a étudié une résolution qui traitait des travaux du CEVA et de la planification de ces travaux dans le futur. À aucun moment ni le groupe PDC ni le groupe PLR n'a posé de questions sur l'éventuelle construction d'une sixième gare à Carouge. De même, M. Buchs, qui est également député au Grand Conseil, ne s'est pas exprimé à ce sujet. Cette motion assez farfelue, qui est déposée en période d'élections, n'a qu'un seul but : faire parler de quelque chose qui ne peut pas être réalisé matériellement. La halte n'est pas réalisable pour la simple et bonne raison, comme l'ont relevé d'autres intervenants, qu'il faut faire des demandes d'autorisation, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain mais prend plusieurs années. Le PDC veut faire perdre du temps au Conseil municipal pour qu'il étudie quelque chose qui, de toute façon, ne pourra pas être réalisé. Le groupe MCG est défavorable à cette manière de faire. Il ne rentrera pas en matière sur la motion qui ne pourra jamais être mise en application à Carouge.

M. Baud annonce que l'UDC va bien entendu refuser l'entrée en matière sur la motion puisque, historiquement, l'UDC était contre le CEVA. L'UDC ne va donc pas entrer en matière sur la construction d'une gare à Carouge puisqu'il n'a pas pour habitude de tourner casaque.

M. Morex a plusieurs remarques. D'abord, il ne se contentera pas des affirmations de certains intervenants qui prétendent que tout est impossible. Ce n'est pas eux de le dire, mais aux responsables du projet : la Confédération, les CFF, le Conseil d'Etat. M. Morex remarque en outre que certains sont cohérents dans l'incohérence. Par ailleurs, il rejoint les propos de M. Walder et de Mme Hiltbold. Le Conseil municipal doit renvoyer la motion soit directement au Conseil administratif pour qu'il interpelle le Conseil d'Etat, soit en commission. Même si ces travaux ne se faisaient pas tout de suite, ils pourraient être réalisés dans deux ans ou cinq ans – pourquoi pas ? Quand le Conseil municipal a parlé du CEVA (M. Morex était déjà conseiller municipal, contrairement à d'autres ici présents), il n'était pas encore question de construire aux Grands Esserts, ni d'agrandir d'autres quartiers. La faisabilité d'une gare à cet endroit n'est pas si farfelue que cela et M. Morex pense que c'est aux intéressés qui ont la compétence de la réaliser de venir dire à la commune si le projet est réalisable ou non.

M. Buchs rappelle que, lors de la discussion sur la construction du CEVA, il y a quelques années, la construction d'une gare – et non d'une halte – au Val d'Arve avait été évoquée. La réponse donnée avait été qu'une gare à cet endroit serait trop proche de celles de Champel et de Carouge-Bachet, ce qui poserait des problèmes d'horaires des trains qui ne peuvent pas s'arrêter tous les 300 ou 500 mètres en raison de leur composition. Si le PDC fait cette proposition maintenant, c'est parce que le quartier des Grands Esserts se construit, que le plateau de Vessy va probablement se développer. Toute la région va se modifier, ce qui va poser un vrai problème, lequel a déjà été discuté au Grand Conseil. M. Buchs rappelle qu'une motion, dont il était le premier auteur et les Verts le deuxième auteur, a été votée et acceptée parce qu'il existe un important problème de circulation, comme l'a justement relevé M. Walder, et qu'il faut trouver une solution à ce problème. Il y a peut-être d'autres solutions qu'une halte, mais il serait dommage de ne pas en discuter en commission. Il répète qu'avant de déposer cette motion, il a interpellé les services de M. Luc Barthassat et leur a demandé s'il serait surréaliste de déposer ce genre de motions. Si la réponse avait été positive, la motion n'aurait pas été déposée. La réponse donnée était que la question était intéressante et que le département y réfléchissait déjà. Au minimum, il vaudrait la peine que la commission entende le conseiller d'Etat. Puis M. Buchs revient au tram 18. Il rappelle qu'au début, la proposition du PDC était qualifiée de surréaliste, de ridicule, etc. Il avait été

demandé que Mme Künzler vienne en commission, mais on avait dit qu'il ne fallait pas déranger une conseillère d'Etat. Mme Künzler est finalement venue, la situation a changé, les gens ont pris conscience du problème, il y a eu une pétition et le tram est revenu. Il faut parfois poser des questions. Sinon, on ne pose pas la question du PAV, parce que le projet est surréaliste et impossible à construire ; on ne pose pas la question de l'agrandissement de la bibliothèque puisqu'il est impossible, etc. On ne fait plus rien, on garde son musée de Carouge et on ne développe pas sa région.

M. Richard indique que le groupe AGT ne pense pas non plus voter l'entrée en matière. Il y a deux éléments qu'il souhaite amener dans la discussion. Premièrement, dans le projet CEVA qui a été présenté il y a déjà de très nombreuses années à la commission dont faisait partie M. Morex, lui-même et bien d'autres ici, les gares sont un pôle de développement à la fois pour le travail et pour l'habitat. Tout est prévu pour qu'aux endroits où se trouvent des gares, il y ait un maximum d'habitants et un maximum de places de travail. Partout où se trouve un réseau ferroviaire, il y a développement d'un urbanisme de type commerces, industries, habitations. Or, mettre une gare au Val d'Arve, qui est une zone de nature (que l'on a déjà maltraitée parce que le CEVA aurait normalement dû passer en dessous et non pas au-dessus) et sur laquelle, par ailleurs, le plan de développement de la commune prévoit une zone de loisirs, c'est contraire à ce que la commune a voulu. Pour M. Richard, il n'y a donc pas à entrer en matière sur la motion. Si le PDC veut en revanche des discussions sur la mobilité dans le secteur, qu'il fasse une motion pour avoir ces discussions, mais pas sur un projet hors de sens, un projet qui est infaisable et un projet qui ne doit pas se faire. M. Richard demande donc au PDC de ne pas lier la question de la mobilité dans cette zone à une demande surréaliste de construire une gare dans un milieu naturel et de développement de loisirs.

La Présidente doit clore la discussion parce que, selon l'article 57.5 du règlement du Conseil municipal, les conseillers municipaux, à l'exception de ceux qui ont déposé la motion, ne peuvent prendre la parole qu'une fois. Par conséquent, elle propose à M. Maulini, M. Monney et M. Pistis, qui ont demandé la parole, de garder leurs interventions pour la suite, si la prise en considération devait être acceptée.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 13 oui, 11 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Buchs propose le renvoi en commission PAV/CEVA.

Mise aux voix, la proposition de M. Buchs est acceptée par 19 oui, 4 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Monney suggère que la commission auditionne le conseiller d'Etat en charge du département ainsi qu'un représentant de la Confédération ou des CFF, pour qu'ils donnent leur avis sur la faisabilité de cette proposition.

Mme Marti souhaite que la commission ait un historique de cette proposition qui avait déjà été discutée.

M. Buchs avait la même proposition que M. Monney, c'est-à-dire d'entendre M. Luc Barthassat.

Mme Stebler souhaite qu'il soit demandé aux services de M. Luc Barthassat ce qu'il en est de la couverture de la route du Val-d'Arve, s'il reste encore quelques millions, s'ils ont des projets pour le futur pour améliorer le quartier qui se densifie et s'ils considèrent que c'est une priorité.

M. Mützenberg propose d'auditionner des représentants de l'association de quartier de Carouge-Est pour qu'ils donnent leur point de vue sur l'opportunité ou non d'avoir une halte ou une gare à cet endroit

M. Baud suggère d'envoyer la motion ainsi que le texte qui l'accompagne aux constructeurs du CEVA pour que les personnes auditionnées viennent en commission avec une réponse écrite sur la faisabilité de la proposition.

3. Motion 54-2014 P : Demande de réactiver l'étude de faisabilité d'une passerelle entre les deux rives de l'Arve

La Présidente demande à ses auteurs s'ils souhaitent la voir porter à l'ordre du jour.

M. Baertschi répond par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

DEMANDE DE REACTIVER L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PASSERELLE ENTRE LES DEUX RIVES DE L'ARVE

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La nécessité de restaurer le Pont Neuf a réactualisé l'opportunité de réaliser ou non un nouveau point de passage entre les deux berges de l'Arve à la hauteur des quais situés de part et d'autre du cours d'eau.

En effet, depuis quelques années, le trafic de passage entre la Ville de Carouge et celle de Genève est en nette progression. L'augmentation de la fréquence des transports publics, la création de nouvelles lignes tout comme l'accroissement des trafics automobiles, cyclistes et piétonniers sont une évidence.

L'une des causes de cette croissance provient d'un besoin de mobilité accru conjointement au développement actuel de l'agglomération, notamment dans les secteurs de Troinex-Plan-les-Ouates-Veyrier, et cette tendance va se poursuivre avec la densification en cours de plusieurs quartiers aussi sur le territoire de la Ville de Carouge et dans le périmètre d'urbanisation du PAV.

Une première étude conduite en 1985 (cf. documents ci-annexés) à la demande de la ville de Genève anticipait notamment la question de garantir une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes au passage de l'Arve. Ceci en particulier pour les écoliers et les habitants situés de part et d'autre des quais.

Aujourd'hui, suite aux modifications qui vont intervenir avec la réfection prochaine du Pont Neuf - un lieu de passage quasi obligé pour les divers modes de déplacement à ses deux carrefours - et suite à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables dans le cadre de la future Voie Verte, un réexamen de la situation actuelle s'impose.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- A examiner en lien avec les études conduites sur le territoire de la Ville de Genève l'évolution possible des modes de déplacement - notamment piétonniers et cyclistes - dans le secteur compris entre le pont de la Fontenette et le pont des Acacias.

- A évaluer la possibilité de créer une future passerelle destinée à la mobilité douce sur le principe du projet déjà développé en 1985 et d'en établir la faisabilité et le coût.

Signé : le parti socialiste

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Buchs souhaite que la commission entende les responsables du PAV puisqu'il est prévu de construire des passerelles dans le cadre du PAV, afin de savoir ce qui est prévu pour cette région.

M. Baertschi relève qu'un des motifs de la motion lie la question de la passerelle aux points de passages, notamment le Pont-Neuf et les embouteillages au niveau des carrefours. Il serait intéressant d'auditionner un représentant du service de la mobilité pour l'entendre sur la possibilité d'avoir des trajets par exemple depuis le quai du Cheval-Blanc, mais aussi depuis Carouge-Est quand on arrive en direction de la rue des Minoteries, sachant que l'on est près de l'hôpital et de l'université. Il y a donc des opportunités qu'il faudrait aussi examiner. Concernant la zone Carouge-Est, l'urbaniste communal pourrait donner son avis.

Mme Marti croit savoir qu'il y a bien des années, l'association des parents d'élèves de l'école Hugo-de-Senger avait déjà demandé cette passerelle. Elle propose donc de convier cette association à donner son avis sur la motion, et peut-être d'avoir des chiffres sur le nombre d'élèves de cette école.

M. Mützenberg propose que la commission entende l'association Pro Velo pour voir dans quelle mesure cette passerelle pourrait être utile dans la perspective des cyclistes, et notamment dans le cadre de la Voie Verte.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

RESOLUTION ADMINISTRATIVE RA 05-2014 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RESOLUTION APPROUVANT LE PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER N° 29'951 INTITULE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PDQPAV)

Cette résolution a été prise en considération le 28 octobre 2014 et renvoyée en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie le 27 novembre 2014 et le rapport a été établi par M. Prod'hom.

La Présidente demande si M. Prod'hom a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la résolution par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne indique que le parti socialiste votera cette résolution parce que cela fait longtemps que l'on parle du PAV et que c'est un projet ambitieux et nécessaire pour Genève. Le projet a été élaboré par des services de l'Etat. Il y a eu des consultations. Le projet va voir le jour. La ville et le territoire se sont construits ; auparavant, la zone industrielle était un peu éloignée des habitations. Maintenant il est nécessaire d'aller de l'avant avec ce territoire et ce morceau de ville. Tout plan directeur, même un plan directeur de quartier, demande un consensus parce que les enjeux sont importants. Les enjeux sont différents en fonction des personnes qui s'expriment sur le projet. Il a fallu rechercher un consensus avec plusieurs personnes, plusieurs associations. M. Etienne en vient ensuite à la réalisation du grand parc. L'enjeu pour Carouge est la réalisation de ce grand parc. Il faudra des garanties parce qu'il faudra du temps avant que ce parc puisse voir le jour. La verdure passe peut-être bien après d'autres enjeux, mais il est important que ce grand parc soit inscrit dans le plan directeur de quartier. M. Etienne rappelle que, déjà à l'époque des premières études qui parlaient de « *pocket parks* », le parti socialiste avait revendiqué la nécessité d'avoir plutôt un grand parc dans le PAV.

C'est un quartier en mutation. Qui dit « mutation » dit « bouleversements ». M. Etienne souligne la nécessité de prévoir de nouvelles zones industrielles pour les entreprises sur place qui seront délocalisées. Il conviendrait de rappeler au Conseil d'Etat, qui est en charge du projet, de ne pas oublier de mener les études nécessaires pour pouvoir relocaliser les entreprises qui vont devoir partir. C'est aussi une question de fiscalité – toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir les horlogers comme Plan-les-Ouates. On a parlé de Vernier, qui a aussi besoin d'une fiscalité forte pour ses finances publiques. M. Etienne rappelle que pour Carouge et les autres communes concernées par le PAV, il y a aussi des petites et moyennes entreprises. Il tient à ce que ce quartier reste populaire. L'expérience dans d'autres quartiers montre qu'en présence d'enjeux financiers, tout ce qui faisait le plaisir de la vie de ces quartiers, que ce soit les kebabs, les petits cafés, les merceries, enfin tous ces petits commerces et ces petits artisans qui faisaient la vie du quartier sont remplacés par des lounge bars, des commerces plus haut-de-gamme, qui changent l'esprit du quartier. M. Etienne ne sait pas si le Conseil d'Etat a un pouvoir sur ce point, mais il faut en tout cas avancer avec prudence. Il fait ensuite part d'une autre préoccupation : le financement des espaces publics. On va construire du logement, on va créer des emplois. Mais on fait aussi miroiter passablement d'éléments : les rivières seront remises à ciel ouvert, la mobilité sera efficace avec des transports publics, une arborisation est prévue. Des films ont été produits pour montrer tous les bienfaits que ce quartier nous réserve. Mais il faut prévoir aussi le financement des espaces publics. Il semble que ce soit prévu, cependant M. Etienne espère que ce sera effectif.

M. Etienne terminera par dire que le vote de ce soir, pour lui, est malgré tout un peu surréaliste dans le sens où l'on demande au Conseil municipal d'approuver un plan directeur de quartier basé sur une loi qui a été votée au Grand Conseil et qui mettait noir sur blanc le principe d'un emploi - un logement. La commission a auditionné le Conseil d'Etat et a appris que celui-ci reviendrait sur le principe d'un emploi-un logement. C'est suite au référendum contre la loi de déclassement qu'un accord avait été signé pour cet équilibre entre les emplois et les logements. On demande aux communes de voter le plan directeur de quartier

qui a été établi selon le principe d'un emploi-un logement alors que le Conseil d'Etat reviendra certainement devant le parlement pour qu'une loi changeant ce principe soit votée. On demande donc aux Conseils municipaux de voter un document qui ne sera plus d'actualité. M. Etienne tenait à ce principe d'un emploi - un logement qui est important en matière de développement durable et dans la perspective d'une politique de proximité pour que les habitants d'un quartier puissent se rendre sur leur place de travail sans avoir se déplacer au loin. L'argument que le Conseil d'Etat a donné en commission se fondait sur la crise du logement. La crise du logement est connue depuis de nombreuses années, elle est en rapport avec l'aménagement du territoire. Le plan directeur cantonal est basé sur trois principes : le déclassement de la zone agricole, la densification de la zone villa et l'utilisation des potentiels à bâtir dans la zone de développement. Ces trois principes font face à des difficultés : il y a des recours quand on veut déclasser la zone agricole, on a toutes les difficultés à construire en zone villa et, dans certaines communes, tous les potentiels à bâtir ne sont pas utilisés (certaines communes font énormément d'efforts en matière de logement alors que d'autres réduisent les potentiels à bâtir). Oui, il faut continuer à construire la ville, raison pour laquelle le parti socialiste votera la résolution, mais évoquer la crise du logement pour revenir sur ces principes d'aménagement du territoire n'est pas correct. Une loi sur les surélévations a été votée au parlement, et c'est de nouveau la ville qui fournit tous les efforts et qui est sur-densifiée alors qu'il faudrait un équilibre de l'aménagement du territoire sur l'ensemble du canton de Genève. Concernant la fiscalité, le Conseil d'Etat a dit à la commission qu'il y a trop de personnes aux conditions modestes dans les quartiers carougeois, raison pour laquelle il faut attirer des personnes aux revenus plus importants pour qu'ils puissent payer plus d'impôts. M. Etienne craint qu'un emploi - deux logements ne favorise les personnes à revenus importants au détriment des personnes aux conditions modestes. Enfin, concernant le document PDQPAV, M. Etienne rend hommage à toutes les personnes qui se sont attelées à développer ce projet. Le groupe socialiste votera la résolution, tout en rappelant qu'il est basé sur le principe d'un emploi – un logement sur lequel le Conseil d'Etat reviendra.

M. Walder apporte un élément sur les entreprises que M. Etienne a évoquées. La délocalisation d'entreprises est effectivement une préoccupation, de même que leur relocalisation sachant que de nombreuses entreprises aujourd'hui dans le périmètre du PAV y resteront mais seront relocalisées de façon à mieux utiliser l'espace. La gestion transitoire est également une préoccupation, particulièrement en ce qui concerne les transports routiers, puisque la transformation du quartier prendra trente ou quarante ans pendant lesquels la cohabitation devra être possible entre les entreprises du PAV (où du reste une zone industrielle subsistera entre la route des Jeunes et le rail) et les habitants qui seront de plus en plus nombreux. Ce plan directeur de quartier permettra enfin de travailler concrètement et de pouvoir avancer avec des mesures. Le souhait de la ville de Carouge – elle a déjà fait des propositions dans ce sens – est de trouver des solutions par exemple avec des passages facilités sur la voie ferrée pour les transports par camion, pour éviter que les camions ne traversent des quartiers d'habitation pour rejoindre la Praille. Plusieurs solutions sont envisagées pour cette période transitoire. La ville de Carouge a également insisté sur un autre aspect, qui est à l'étude à la FTI : les locaux qui sont aujourd'hui vides dans le secteur du PAV doivent pouvoir être occupés même temporairement par des entreprises pour que la zone continue de vivre malgré les transformations à venir. Beaucoup de start-up ou de petites entreprises cherchent aujourd'hui des locaux même pour des baux à durée déterminée.

M. Buchs abonde dans le sens de M. Etienne. Le PDC ne votera pas contre la résolution, mais il s'abstiendra. Depuis qu'on parle du PAV, beaucoup de choses ont changé. D'abord, on a fait croire que toutes les entreprises allaient partir et être relocalisées ailleurs dans des zones industrielles. On s'est rendu compte que les entreprises ne voulaient pas partir parce que, pour elles, leur emplacement actuel est idéal – pour les transports par camion, sachant

qu'en plus le train arrive devant leur porte. M. Buchs relève qu'à Genève, les zones industrielles actuelles se situent principalement dans les communes de Satigny et de Vernier. Elles ne pourront pas être étendues. Une zone industrielle à la Pallanterie a été envisagée mais rencontre beaucoup d'oppositions – il y aura peut-être une petite zone industrielle à cet endroit. La zone industrielle que l'on pensait pouvoir faire avant l'aéroport, vers Collex-Bossy, ne verra probablement jamais le jour. Les entreprises du PAV vont donc y rester, ce qui n'était pas prévu au départ. Il faut prendre en compte ce changement au niveau des transports, de la circulation, de l'intégration entre des logements et une zone industrielle, sachant que certaines de ces entreprises sont polluantes, notamment une entreprise de gestion de déchets qui prennent souvent feu. La commission n'a pas eu de réponses claires sur ce point. M. Buchs tire son chapeau au service de M. Walder – et à M. Walder – qui était extrêmement bien préparé et qui a répondu très clairement aux questions des commissaires. Par contre, il a été déçu par la prise de position du Conseil d'Etat qui était peu claire. Quand a été posée la question des infrastructures cantonales que voulait faire l'Etat dans cette zone, les réponses ont été plus que vagues. La création d'une grande zone multiculturelle a été évoquée, mais quand l'Etat n'est pas capable de participer à la rénovation du théâtre de Carouge ou de changer la Comédie, on sait bien que cette grande zone multiculturelle ne se fera pas. En fait, M. Buchs a l'impression que l'Etat ne sait plus quoi faire avec ce quartier.

Les communes ont beaucoup travaillé sur le quartier, elles ont envie de le voir évoluer – et M. Buchs en profite pour remercier la commune de Carouge de s'être battue pour un grand parc. Il remarque que des questions restent sans réponse. Il regrette que dans la convention-cadre de collaboration ne figure pas le principe de deux logements pour un emploi, ni le pourcentage de zones LUP dans le quartier. Comme l'a dit M. Etienne, le Grand Conseil devrait voter une nouvelle loi mais, dans l'exposé des motifs, la résolution soumise ce soir au Conseil municipal mentionne un logement pour un emploi. Il faudrait que, dans la convention, les communes disent clairement que la proposition du Conseil d'Etat n'est pas viable, qu'il faut une autre façon de penser le développement. M. Buchs rappelle aussi le récent arrêt du Tribunal fédéral qui a décidé de baisser le taux de rendement des constructions sociales. Actuellement, à Genève, tous les chantiers qui devaient commencer sont arrêtés et l'on a appris dernièrement qu'il y aurait 400 licenciements dans la construction au 1^{er} janvier 2015. Une autre question n'a pas eu de réponse : M. Buchs aurait voulu, comme cela s'est fait pour les Cherpines, que le plan directeur de quartier fixe des notions de densité. Il se demande en effet, par rapport au grand parc qui sera réalisé à Carouge, ce qu'il adviendra de la densité : la zone de parc sur laquelle on ne construira pas sera-t-elle compensée par une augmentation de la densité à Carouge ? M. Buchs répète en conclusion que le groupe PDC s'abstiendra lors du vote de la résolution.

Même si M. Walder partage une partie des préoccupations de M. Buchs, il regrette que le groupe PDC ne vote pas ce plan directeur de quartier. Le PAV est né de la grave erreur d'avoir déclassé cette zone sans avoir fait au préalable un plan directeur de quartier. Le Conseil municipal de Carouge avait du reste émis une réserve disant qu'il voulait un PDQ avant le déclassement. Aujourd'hui, cette zone n'est plus une zone industrielle, même si elle fonctionne encore comme une zone industrielle. La Fondation des terrains industriels ne gère plus la zone, ce qui crée un grand laisser-aller. Il faut une base sur laquelle avancer. Evidemment, ce n'est pas idéal. Evidemment, il aurait fallu discuter du PDQ avant le déclassement. Evidemment, le canton n'aurait pas dû signer un accord qui prévoit deux tiers de logements sociaux dans un quartier aussi vaste, et ce pour éviter un référendum – il aurait fallu plutôt négocier une augmentation du taux de logement social dans tout le canton. Evidemment, le canton n'aurait pas dû améliorer ses finances avec la plus-value de CHF 400 millions suivant le déclassement de la zone, plus-value qui a été utilisée intégralement pour améliorer les comptes de l'Etat pendant quatre ans – aujourd'hui, le canton n'a pas d'argent pour investir dans cette zone. Mais il faut avancer. Paralyser le projet péjorerait

Carouge parce qu'aujourd'hui, les entreprises que l'on voudrait voir rester quittent ce quartier où plus rien ne peut se faire parce que plus rien n'avance. Et d'autres sont prisonnières dans ce secteur et voient leurs résultats être péjorés du simple fait qu'elle ne peuvent pas améliorer leur outil de production et faire des prévisions à moyen et long termes. Il faut donc une base pour pouvoir avancer sereinement dans ce quartier, commencer à planifier et à parler d'avenir avec les entreprises qui, du reste, ne sont pas toutes aussi pessimistes que certains veulent bien le dire : toutes les entreprises ne connaissent pas la crise et certaines ont envie d'investir pour l'avenir. Ce PDQ, malgré tous ses défauts, permettra de travailler et de commencer à discuter concrètement de solutions dans toute la zone.

M. Maulini indique que les Verts vont soutenir la résolution. Un préopinant a utilisé le mot « mutation » : une zone industrielle va devenir une ville. On ne va pas s'endormir le dimanche avec une zone industrielle et se réveiller le lundi avec une ville. C'est une mutation qui prendra entre trente et quarante ans. La plupart des personnes présentes ce soir ne la verront pas – M. Maulini le dit en souriant, il espère quand même que certains la verront. Mais surtout, c'est un espace qui va vivre et qui va muter en même temps. Il faut donc un principe à la fois fort et souple, parce qu'il ne faut pas créer une ville orwellienne mais une ville de développement durable. C'est une gageure que les Verts soutiennent. Ils veulent des quartiers de qualité, ils veulent des coopératives d'habitation et ce sera possible au PAV. Il y aura une limitation du trafic motorisé individuel, le développement d'un réseau continu pour la mobilité douce, la création d'un grand parc, la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize (cela paraît banal à certains mais c'est très important au niveau de la qualité de vie, de l'esthétique de vie) et des lieux culturels (les lieux culturels existants et ceux à venir). On ne peut pas coucher sur le papier, maintenant, qu'il y aura une nouvelle Arena ou une nouvelle patinoire – on ne sait pas encore. Mais il y a les potentialités et c'est la vie qui dira ce qui sera mis dans ces espaces. Encore une fois, il s'agit d'un principe à la fois fort et souple que les Verts appuieront.

M. Prod'hom confirme que les Verts vont soutenir le PDQ. Il ajoute que c'est aussi grâce à une négociation de la Communauté des communes urbaines que Carouge et les deux autres communes peuvent se déterminer sur ce PDQ. Il relève également le travail de fond qui a été mené par le conseiller administratif et le service de l'urbanisme dont M. Buchs a fait l'éloge. Si le Conseil municipal ne vote pas ce PDQ, le Grand Conseil en fera un et la commune ne pourra plus se déterminer. Il faut savoir que le Conseil municipal ne vote pas un projet, mais une matrice évolutive. L'objet qu'est ce PDQ va évoluer dans le temps, rien n'est figé mais il pose le principe de pouvoir construire et développer l'ensemble du périmètre avec la mise en lumière de l'évolution des besoins et des quartiers. Il convient par ailleurs de le distinguer de l'accord sur le logement, qui va être rediscuté. Il faut pouvoir financer l'évolution de ce quartier, il faut pouvoir créer les équipements (environ CHF 1,5 ou 1,6 milliard d'équipements collectifs), il faut aussi trouver la fiscalité de demain dans ce quartier. Ce soir, le Conseil municipal vote une matrice évolutive.

Mme Stebler insiste sur le danger qui n'a pas été résolu depuis vingt ans que représentent les tonnes de chlore qui passe à quelques dizaines de mètres d'ici, à la gare de la Praille. A l'époque, un des ingénieurs avait dit que le stade ne devait pas être construit tant la situation est dangereuse. En commission, Mme Stebler a posé la question à M. Hodgers, qui lui a répondu qu'il n'est pas possible de construire 5'000 ou 6'000 appartements à cause du chlore qui passe par la gare de la Praille. On vit à côté d'une bombe à retardement. Depuis vingt ans, rien n'a été fait et cela continue. En 2012, 21'000 tonnes de chlore sont passées par la gare de la Praille pour aller en Valais à Lonza et Syngenta. Ce chlore sert à fabriquer des produits très intéressants : pesticides, fongicides et herbicides. Il pourrait être produit sur place mais il est meilleur marché parce qu'il vient de Lyon, en France, en traversant une partie de la Suisse, dont la Praille. S'il y a une explosion – cela peut arriver puisque le transport par route est interdit – les habitants seront tous gravement touchés. Mme Stebler

votera bien sûr le PDQ, mais elle voudrait que les autorités, dont font partie le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Carouge, comme M. Hodggers, n'interpellent pas seulement la Confédération mais interviennent. Les autorités carougeoises ont des responsabilités. Les habitants qui vivent autour de la gare ne devraient pas y habiter puisqu'aujourd'hui, on ne pourrait plus construire ces immeubles. Ils vivent chaque jour avec une bombe à retardement. M. Hodggers a raison, on ne pourra pas construire de nouveaux immeubles tant que des trains aussi dangereux circulent à quelques mètres de là. Il faut soutenir le PAV, il faut parler de développement durable, mais il faut être conscient que la sécurité d'une partie des habitants de Carouge n'est pas assurée. Il y a une urgence et une gravité qui ont toujours été minimisées.

Mme Marti a dit en Toutes commissions réunies combien ce qui était présenté paraissait vert. Cependant, elle a un certain nombre de réserves. Elle n'en mentionnera qu'une, qu'elle aimerait transformer en recommandation. Les axes routiers principaux lui semblent être des sources de nuisances futures extrêmement importantes. Il faut vraiment bien réfléchir à la circulation sur les axes routiers les plus importants.

La Présidente demande si Mme Marti a l'intention de proposer un amendement à la résolution.

Mme Marti demande un temps de réflexion.

M. Morex ne reprendra pas en détail tous les éléments qui dérangent M. Buchs et, pour une part, M. Etienne et qui le dérangent aussi. En revanche, s'il faut évidemment un parc, il se demande pourquoi ce parc est uniquement situé sur le territoire carougeois. Cela signifie qu'au niveau fiscalité, la plus grande partie du territoire carougeois du PAV ne rapportera rien, que ce soit par les habitants ou par les entreprises. C'est la raison pour laquelle M. Morex s'abstiendra lors du vote de cette résolution.

M. Walder souhaite rassurer M. Morex. Les projections fiscales dans le cadre du PAV sont meilleures pour le secteur carougeois que pour le secteur de la ville de Genève du fait que de deux tiers à trois quarts du secteur de l'Etoile, qui est le seul secteur à ne pas avoir été déclassé en zone de développement et qui est destiné à devenir un pôle financier et bancaire, se trouvent sur territoire carougeois. M. Walder relève ensuite que le grand parc mettra en valeur certains quartiers. Enfin, il rappelle que les droits à bâtir de ces parcelles sont reportés et donc qu'il n'y aura pas de perte sèche pour la ville de Carouge. En conclusion, la ville de Carouge n'est pas du tout préjudiciée en matière fiscale par rapport aux deux autres communes parties prenantes dans le PAV.

Mme Hiltbold partage le sentiment de perplexité qu'elle a cru percevoir chez certains conseillers municipaux. Elle partage en partie l'avis de M. Etienne, ainsi que celui de M. Buchs. Le projet PAV est un projet d'une importance capitale. Le PDQ est un acte important. C'est un plan qui définit les grandes lignes et qui est malléable. Il donne les grandes orientations mais rien n'est totalement figé. Cet aspect abstrait conduit certains à se demander si le PDQ va assez loin ou, au contraire, s'il ne va pas trop loin, d'où ce sentiment de perplexité. En ce qui concerne le ratio un logement-un emploi, c'est celui que Carouge connaît, qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant. Avant de le remettre en cause, il faudra se poser la question des implications sur la fiscalité communale, notamment si les logements sociaux sont plus nombreux. C'est grâce aux entreprises et aux travailleurs carougeois que la commune peut offrir des prestations de qualité, que ce soit au niveau social ou au niveau culturel. Il faut donc aussi garder des entreprises sur le territoire carougeois. Par rapport au pourcentage de logements sociaux, il lui semble que le taux qui a été prévu dans le cadre d'un accord est spécifique au PAV et va au-delà de ce qui est en vigueur sur le reste du territoire cantonal. M. Hodggers veut simplement revenir au pourcentage en vigueur sur le

territoire cantonal, parce qu'il voit que le taux très élevé prévu aujourd'hui ne permettra pas de réaliser les infrastructures et les équipements et d'avoir des plans financiers solides. Mme Hiltpold pense qu'il ne serait pas mauvais de mettre le même pourcentage qu'au niveau cantonal. C'est de la compétence cantonale et c'est un problème que M. Hodgers devra gérer avec ceux qui ont lancé le référendum en ville puisque c'est suite au référendum de l'Asloca et des syndicats que l'accord avait été trouvé.

Mme Hiltpold a lu la convention qui a été transmise aux conseillers municipaux après la commission. On y fait référence à une répartition des frais, un fonds auquel participeraient les communes, mais ce n'est pas très clair. Il semble que tout ce qui est situé sur la commune sera pris en charge uniquement par la commune, hormis le parc. Il faudra être attentif au fait que s'il y a moins d'habitations sur la partie carougeoise du PAV parce qu'un grand parc y est créé, la commune ne finance pas plus d'infrastructures que nécessaire. Mme Hiltpold considère qu'il est bon d'avoir un grand parc – cela fait rêver quand on entend qu'il s'agirait d'un parc comme les Bastions – mais elle avait demandé en commission pourquoi ce parc serait situé à cet emplacement. La réponse était qu'une seule entreprise se trouve à cet endroit et qu'il est donc plus facile de déplacer une entreprise que de nombreuses petites entreprises. Mais cette entreprise a créé son centre à cet endroit il y a quinze ans. Mme Hiltpold doute donc que ce parc voie le jour dans un proche avenir. Même M. Hodgers a dit qu'il ne fallait pas survendre ce parc qui se fera par étapes. Il ne faut pas trop rêver à ce parc, et plutôt penser à la création de logements qui font défaut. Mme Hiltpold a constaté que les densités étaient fixées mais, puisque rien n'est figé, on ne sait pas si ces densités feront foi ou non. Il faudra aussi être attentif à éviter le gaspillage du sol qu'on a trop souvent vu récemment. Personne ne veut construire, mais quand on construit, il faut construire suffisamment dense pour que cela en vaille la peine. Elle ajoute qu'il est encore trop tôt pour parler de quartier populaire ou non, du genre d'artisans. Enfin, elle pense qu'il faut aller de l'avant et voter cette résolution.

M. Walder apporte les précisions suivantes. La convention qui a été signée avec le canton et les trois villes concernées, mentionnée par Mme Hiltpold, est une convention financière. Elle est évoquée dans le cadre du PDQ mais elle n'y est pas directement liée. Des éléments précis y figurent, comme le prix au m² des terrains pour les équipements publics : les terrains mis à disposition pour les équipements publics, y compris le grand parc, seront au maximum à CHF 100.- le m², en fonction des utilisations, ce qui rend possible la création des crèches, lieux sociaux, maisons de quartier, etc., nécessaires à des prix abordables. Un autre point y figure : le canton s'est engagé à mettre, pendant vingt ans dès le démarrage des opérations, les plus-values des terrains dans un fonds d'infrastructure pour le PAV. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, les plus-values seront donc injectées dans ce projet, ce qui le rend aussi possible. La convention prévoit également que la taxe d'équipement sera à son maximum sur le périmètre, ce qui offre une source de financement. Enfin, il est envisagé d'examiner dans quelle mesure il est possible de ponctionner d'un certain pourcentage les promotions immobilières dans le cadre du projet. Mais comme il manque une base légale, cette possibilité doit encore être évaluée. Quant au financement des zones de développement, une réflexion a lieu sous l'égide communale dans un groupe de travail regroupant les communes concernées par de forts développements – M. Walder pense avant tout à Confignon et Bernex qui n'ont les ressources ni de la ville de Genève ni même de la ville de Carouge pour financer des développements qui conduiront à un doublement, voire un triplement de leur population. Il semblerait normal que cet effort soit aussi financé par des communes qui ont la chance de ne pas devoir développer.

M. Walder confirme ensuite que le grand parc sera réalisé par étapes, comme l'a été le parc des Bastions. S'il est prévu sur ce site, c'est non seulement parce qu'il n'y a qu'une entreprise, mais c'est surtout parce qu'il s'agit d'un lieu central proche des habitations et du quartier de l'Etoile. Il n'aurait pas été judicieux de placer un grand parc entre la route de

Saint-Julien et la zone qui restera industrielle. Quant au financement des équipements publics, aujourd'hui rien n'est gravé dans le marbre. Cependant, les Conseils administratifs des trois communes ont la volonté de favoriser la mutualisation y compris du financement des équipements publics. La décision revient bien sûr aux Conseils municipaux respectifs. Mutualiser les équipements, autant le parc public que les lieux culturels et la future zone sportive à côté du stade de Genève, faire en sorte qu'ils soient à disposition aussi des associations carougeoises et que les coûts soient partagés entre les communes, cela semble intelligent dans la perspective de réduire les coûts des équipements publics. Il faudra bien entendu transformer cette intention en chiffres et le Conseil municipal de Carouge, sur chaque objet qui nécessitera des investissements, sera appelé à se prononcer pour savoir s'il souhaite cofinancer ici un espace sportif, là un lieu culturel qui ne serait pas sur le territoire carougeois.

M. Buchs propose un amendement à la résolution. Il s'est inspiré de la ville de Lancy qui a déjà voté la résolution et qui a ajouté deux amendements. Il signale en passant que, pour le camembert à côté du stade, la commune de Lancy a fait inscrire dans sa résolution qu'elle ne voulait pas d'équipement sportif à cet endroit. L'amendement de M. Buchs est le suivant : « décide d'approuver par voie de résolution le plan directeur de quartier n° 29'951 intitulé Praille-Acacias-Vernet (PDQPAV), *aux conditions suivantes* :

- *que l'aménagement du grand parc n'entraîne pas une augmentation de la densité du quartier Praille Est-Grosselin »*

M. Buchs explique que cet ajout montre que la commune ne veut pas que le parc qu'elle réalise soit compensé par une augmentation de la densité du reste du quartier, pour ne pas avoir une nouvelle Tambourine aux portes de Carouge.

M. Walder relève que les densités figurent dans le document du PDQPAV. Elles ont été calculées en tenant compte des impératifs de construire du logement et de la présence du grand parc. Si 1'000 logements étaient construits sur l'emplacement du grand parc, ils ne devraient pas être construits ailleurs. Une partie des logements qui auraient été construits est reportée sur Carouge et une partie sur la ville de Genève, sachant qu'il n'est pas prévu de logements sur Lancy dans le cadre du PAV si ce n'est SOVALP. Plus les espaces publics que l'on souhaite faire sont larges, plus la densité est forte, à moins que le canton ne décide que moins de logements que prévu seront construits, par exemple non plus 10'500 logements et emplois, mais 8'000. Mais aujourd'hui, ce n'est pas ce qui a été décidé. L'amendement proposé par M. Buchs revient soit à refuser le grand parc soit à refuser le PDQ tel qu'il est aujourd'hui.

M. Buchs comprend l'avis de M. Walder. Mais à Carouge, on trouve un mauvais exemple : la Tambourine. Beaucoup de choses ont été promises à la commune, le Conseil municipal et le Conseil administratif se sont battus, et ils n'ont pas été écoutés. Avoir réussi à prévoir un grand parc est un magnifique succès de la ville de Carouge, mais M. Buchs ne veut pas que cela péjore le reste du quartier. Le mentionner dans la résolution, même si les densités figurent déjà dans le plan directeur de quartier, c'est dire qu'il faut faire attention à cet aspect, comme l'a fait la ville de Lancy pour d'autres points. C'est une résolution, ce n'est pas une obligation au niveau du développement du PAV, mais il s'agit de dire que Carouge ne veut pas que le quartier Praille Est-Grosselin soit développé avec une densité énorme et ne veut pas se retrouver avec les mêmes problèmes qu'à la Tambourine.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal est appelé ce soir à approuver ou non le PDQ, ce qui va bien au-delà du rôle habituel du Conseil municipal qui est de préavisier.

M. Walder confirme qu'il s'agit de valider le PDQ. M. Buchs a fait référence au quartier de la Tambourine. Le problème n'est pas que le quartier de la Tambourine est trop densifié, mais

qu'il est mal densifié. Les circulations dans le quartier mitent tout le territoire et n'ont pas été coordonnées entre les immeubles. Des immeubles sont peut-être trop bas. Il y a un alignement de barres d'immeubles. Si le quartier avait été mieux urbanisé, la qualité de vie aurait pu être bien meilleure, avec la même densité. M. Walder souligne ensuite que c'est une chose que de demander par un amendement moins de densité que ce qui figure dans le PDQ. Mais lier cette demande au grand parc revient à dire que si le grand parc affecte la densité, on n'en veut pas. Si M. Buchs ne veut pas du grand parc, qu'il le dise, parce que, encore une fois, vouloir le grand parc à condition qu'il n'y ait pas plus de densité ailleurs revient à remettre en cause ce grand parc. Mais sinon, que M. Buchs fasse un amendement selon lequel Carouge veut une densité moindre que ce qui est proposé dans le PDQ, pour que soient remis en cause le nombre de logements et le nombre d'emplois dans cette zone.

M. Buchs souligne que le PDC veut le grand parc. Le PDC est d'accord avec la densité qui est notée actuellement dans le PDQ. Mais le risque est que l'on vienne dire à la commune, dans quelques années, que la densité sera finalement plus élevée que prévu parce que ce grand parc a fait perdre de la place. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de logements prévu, mais d'éviter qu'on vienne dire ensuite à la commune que la densité du quartier doit être augmentée.

M. Walder précise que la densité inscrite dans le projet soumis au Conseil municipal inclut tous les équipements et le plan annexé, c'est-à-dire également la présence du grand parc. Si le PDC est d'accord avec la densité et ne veut pas qu'elle soit augmentée, qu'il propose un amendement précisant que le PDQ est adopté à condition que la densité qu'il prévoit soit respectée.

Dans ce cas, M. Buchs modifie sa proposition d'amendement comme suit :

« [...] aux conditions suivantes :

- que l'aménagement du grand parc n'entraîne pas une augmentation de la densité *prévue* du quartier Praille Est-Grosselin. »

La Présidente demande à Mme Marti si elle propose également un amendement.

Mme Marti propose d'ajouter :

« [...] à la condition suivante :

- être attentif aux voies de circulation routière principales et aux nuisances qui pourraient en découler. »

M. Etienne trouve gênant d'ajouter des invites, dans le sens où le PDQ a été discuté à plusieurs échelons – il y a eu des consultations d'habitants, des associations se sont prononcées. Par ailleurs, l'aménagement du territoire fonctionne sur le principe des vases communicants : quand on parle de densité et d'espaces verts, si on ne s'étale pas, il faut monter. La densité est inscrite dans le document. Ajouter cet élément à la résolution rend la situation plus floue et risque de compliquer la tâche du Conseil d'Etat pour aller de l'avant. Quant à la Tambourine, si l'on a l'impression que tout est serré et si la mobilité n'est pas agréable, c'est parce que tout le monde, notamment les propriétaires des villas, s'est prononcé pour baisser les immeubles, ce qui a resserré les habitations. En matière d'urbanisation, il faut faire attention quand on s'exprime.

Au vu de toutes ces propositions d'amendement, M. Richard demande que la séance soit suspendue, avant le vote, pour que les conseillers municipaux puissent y voir clair.

Mme Hiltbold partage l'avis de M. Etienne. Ces amendements n'apportent rien et sont inutiles. Etre attentif aux nuisances, cela veut tout et rien dire. Il faudrait être attentif à toutes les nuisances, demander de veiller à la qualité de vie des habitants, demander de mettre des

balcons aux immeubles, etc. Le PDQ est une image directrice. La résolution n'est pas le lieu de dire qu'il faut faire attention à ceci ou cela. Il en va de même pour les densités : elles sont prévues, il est expliqué que le parc n'est pas compté, les calculs ont été faits. Si l'on veut s'amuser à faire des recommandations, on peut tout mettre. Mme Hiltpold invite le Conseil municipal à refuser les deux amendements.

M. Prod'hom intervient également pour demander une suspension de séance.

M. Buchs signale que la Ville de Lancy a ajouté deux éléments – certains diront que c'est complètement inutile. Il rappelle quand même qu'on a posé la question au Conseil municipal, qu'une Toutes commissions réunies a été convoquée. Si certains veulent que les conseillers municipaux ne prennent pas la parole et ne donnent pas leur avis, il ne sert à rien de demander au Conseil municipal de discuter. C'est un projet d'avenir, c'est un projet essentiel pour la commune, c'est une discussion essentielle que le Conseil municipal aura encore à d'autres reprises. M. Buchs répète que la ville de Carouge a fait un travail remarquable. Il pense que le Conseil municipal a le droit de donner son avis. La commune de Lancy a ajouté dans la résolution – et cela en fera hurler certains : « Le poste B mobilité (pages 56 à 74) doit être modifié de manière à être en concordance avec l'article 190 de la Constitution genevoise, Liberté de choix de son mode de transport. » On peut dire que cela ne sert à rien mais cet amendement montre qu'elle veut autre chose que de la mobilité douce uniquement.

Il est vrai que Mme Marti aurait pu proposer un amendement bien plus contraignant. De toutes ses réserves sur le plan directeur de quartier, elle n'a retenu que celle-là. Elle utilise le terme « rendre attentif » parce qu'elle souhaite vraiment que la commune s'attèle beaucoup plus à cet aspect. Si elle veut mettre ce point en avant tout en ne le formulant pas d'une manière très contraignante, c'est parce qu'elle fait confiance au service de l'urbanisme mais qu'elle voudrait véritablement que, dans tout ce qui a été présenté dans ce plan directeur, il y ait une attention bien plus poussée sur ces axes de circulation routière.

La Présidente rappelle qu'en page 16 du document qui a été remis aux conseillers municipaux « Plan directeur PAV » sont évoqués certains principes, notamment le « renforcement du réseau de transports publics et encouragement à la mobilité douce ». Elle ne sait pas si cela peut répondre à la préoccupation de Mme Marti, mais elle tenait à le mentionner.

Mme Marti répond que ce principe ne répond absolument pas à sa préoccupation puisque les voitures ne sont pas chassées du PAV.

M. Walder voulait répondre à M. Buchs, mais le commentaire de Mme Marti montre la difficulté de concevoir un PDQ. Comme pour tout plan directeur, il y a les souhaits et il y a la constitution et les lois. Il faut « brasser » le tout pour donner une orientation en essayant de faire le mieux. Les communes se sont attelées à ce que le plan directeur de quartier respecte les lois, y compris les normes de protection de l'air et protection contre le bruit. Elles ont demandé des mesures pour que la situation des routes dans le quartier, qui sont déjà toutes en surcharge de trafic aujourd'hui, ne soit pas encore péjorée. En même temps, il existe une constitution qui leur impose le libre choix du mode de transport. Et pour faire vivre une zone, il faut malgré tout aussi une certaine accessibilité pour les voitures. Tout cela a été pris en compte. Encore une fois, il s'agit d'un plan directeur de quartier. On peut faire des actes politiques comme à Lancy, en disant qu'il faut respecter la constitution. M. Walder ne croit pas que le Conseil d'Etat, dans sa composition actuelle, validerait un plan directeur de quartier qui ne respecterait pas l'article de la constitution relatif au libre choix du mode de transport. Il n'a donc pas de doute sur le fait que le PDQ respecte cet article de la constitution qui, du reste, dit tout et rien parce que sur l'autoroute ne vont que les véhicules

motorisés, tout comme les gros camions ne circulent pas dans les zones piétonnes – et malgré cela la liberté du choix du mode de transport est garantie.

Avant de suspendre la séance la Présidente donne lecture des deux amendements :

- M. Buchs propose d'ajouter la phrase :
« [...] *aux conditions suivantes :*

 - *que l'aménagement du grand parc n'entraîne pas une augmentation de la densité prévue du quartier Praille Est-Grosselin. »*

- Mme Marti propose d'ajouter la phrase :
« [...] à la condition suivante :

 - *être attentif aux voies de circulation routière principales et aux nuisances qui pourraient en découler. »*

La Présidente suspend la séance cinq minutes.

La Présidente demande à M. Buchs s'il maintient son amendement.

M. Buchs répond par l'affirmative.

La Présidente demande à Mme Marti si elle maintient son amendement.

Mme Marti répond par la négative. Ses collègues ayant une voix d'or, elle les a écoutés et elle retire son amendement.

La Présidente met aux voix l'amendement de M. Buchs qui serait ajouté au texte de la résolution :

« [...] à la condition suivante :

- *que l'aménagement du grand parc n'entraîne pas une augmentation de la densité prévue dans le quartier Praille Est-Grosselin. »*

L'amendement est refusé par 15 non, 4 oui et 6 abstentions.

La Présidente met aux voix la résolution telle que soumise par le Conseil administratif.

La résolution est approuvée par 19 oui, 0 non et 6 abstentions.

11. PETITIONS

1. Pétition 17-2014 R : Pour la tranquillité des riverains

Cette pétition a été prise en considération le 23 septembre 2014 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2014 et le rapport a été établi par M. Voignier.

La Présidente demande à M. Voignier s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec demande de retour à la commission des Pétitions après le complément d'enquête effectué ainsi que l'enregistrement du SABRA.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Hiltpold a croisé des pétitionnaires qui n'étaient pas au courant de la date de la prise en considération de leur pétition. La Présidente vient de dire que cette pétition a été prise en considération le 23 septembre et traitée en commission le 2 décembre. Il s'est donc passé un certain nombre de semaines avant qu'ils ne soient auditionnés par la commission. Quand une pétition est déposée, n'est-il pas d'usage de faire savoir aux pétitionnaires qu'elle a été prise en considération, qu'elle sera traitée et qu'ils seront tenus informés du suivi ?

La Présidente trouve en effet qu'il paraît judicieux d'informer les pétitionnaires une fois que le renvoi en commission a été décidé par le Conseil municipal – ce qui a été fait pour la prochaine pétition à l'ordre du jour. Elle le suggère à M. le Secrétaire général.

M. Voignier a presque été choqué par les propos tenus par ce monsieur, sa fausse candeur et son exagération. Il reprend les mots de M. Richard : ce qu'on entend, ce monsieur ne l'entend pas, ce qu'on voit, il ne le voit pas. Pour lui, la mauvaise foi de cette personne lors de cette séance de commission était choquante.

Mme Stebler a aussi assisté aux larmoiements de ce monsieur : ce n'est pas dangereux, il n'y a pas beaucoup de bruit, toutes les normes en vigueur sont respectées... Elle souligne deux points qu'elle trouve graves. Premièrement, elle se demande si l'entreprise avait été avertie que CSD Ingénieurs viendrait vérifier les conditions car tout paraissait bien tranquille, alors qu'encore aujourd'hui, une dame a dit à Mme Stebler que, vendredi, il y avait un nuage de fumée de métaux et de poussières, et ce à quelques mètres d'une école. Tout a été ramassé – il y a peut-être même un trafic de métaux que la société revend à Mme Stebler ne sait qui. Deuxièmement, la commune doit s'intéresser de plus près aux dangers de cette poussière et au bruit, et voir si cette activité est légale par rapport aux centaines d'enfants qui fréquentent l'école juste derrière. C'est vrai que les enseignants n'ont pas réagi, mais ils ne voient pas ce qu'il en est. Mme Stebler croit qu'il faut analyser cette poussière. Il faut que ce bruit s'arrête. Et ce monsieur est un des plus grands menteurs qu'une commission ait reçu depuis longtemps.

Selon M. Maulini, ce monsieur était effectivement curieux – au théâtre, on dirait qu'il surjouait. Il a fait étalage de ses connaissances et de l'attention qu'il porte à tout ce qui l'entoure et au bien-être de ses employés. Mais subitement, quand on lui demande s'il connaît la durée de son bail ou s'il est en droit de superficie, etc., il ne sait pas. C'était surprenant, parce qu'il voulait absolument montrer qu'il maîtrisait parfaitement tout cela, que les plaignants exagéraient, que cet emplacement en plein centre-ville était idéal, qu'il respectait le code du travail, bref que tout était parfait, mais il n'a pas su répondre aux questions toutes simples posées par la commission. Finalement, son argumentation se retournait contre lui.

M. Baertschi a été étonné de l'inconsistance des services cantonaux. Les services de protection contre le bruit ont un rôle à jouer. La commission a entendu un jeune chef de service qui avait l'air très bien intentionné et qui doit certainement bien faire son travail, mais cela ne cache pas les probables lacunes qu'il y a eu dans d'autres services. On voit que des autorisations sont délivrées alors que, précédemment, ce n'était pas les mêmes matériaux qui étaient éliminés puisque l'entreprise est tout d'un coup passée du papier à de la ferraille. Le traitement par les services cantonaux semble très léger.

M. Buchs quitte la séance (21H15)

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec demande de retour à la commission des Pétitions après le complément d'enquête effectué ainsi que l'enregistrement du SABRA est approuvé par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Pétition 19-2014 P : « Stop à la déstructuration du quartier par une dilapidation de nos impôts »

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Carouge, le 4 décembre 2014

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La population du quartier Caroubiers-Léopard et environnement proche, a souhaité exprimer de manière démocratique, à travers la pétition que nous vous remettons présentement, un mécontentement qui s'est constitué progressivement, au gré des différentes vagues de travaux.

La pétition se veut la parole de ceux qui n'ont pas osé s'exprimer seuls, ou de ceux qui n'ont pas eu connaissance de la finalité d'un projet évolutif.

Les pétitionnaires sont principalement des habitants du quartier, des commerçants, des travailleurs et des visiteurs des familles, des commerces, des entreprises.

Ainsi, nous vous remettons ces 374 signatures réparties sur 71 feuilles, comme nous l'avons fait également à l'attention du Conseil administratif.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, tant sur notre démarche que sur les requêtes et attentes recueillies lors des signatures.

Espérant que vous saurez prendre en considération avec justesse la force de ces signatures, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos considérations les meilleures.

Signé par M. Franck Pillonel, Mme Valérie Steinmesse et la Pharmacie des Caroubiers

Pétition à l'intention de la Commune de Carouge

Stop à la déstructuration du quartier par une dilapidation de nos impôts

En ayant la prétention d'améliorer le quotidien des habitants du quartier Caroubiers-Léopard, les nouveaux aménagements urbains ont totalement déstructuré la fluidité, l'équilibre des transports, la desserte et l'accessibilité aux commerces et aux services de sécurité et de secours aux habitants.

Les commerces de proximité, répondant à une demande et à un besoin, constituent des lieux de services et d'échanges au bénéfice de la population, tout en offrant l'occasion de se rencontrer et de se constituer une identité donnant par conséquent une âme au quartier, en opposition à ces zones dortoirs si mornes dont nous ne voulons pas. Les commerces sont sinistrés par ses travaux et leur viabilité est en danger.

Quant aux intentions écologiques du projet, ses conséquences vont à l'encontre des objectifs escomptés. En effet, les nouveaux flux de circulation induits par ces aménagements augmentent la densité de la circulation, en contraignant les habitants à contourner des immeubles pour accéder à leur domicile ou à leur parking. Ainsi, les accès auparavant directs sont supprimés.

La circulation cycliste à contre-sens de la circulation automobile est périlleuse, voire extrêmement dangereuse, tant pour les cyclistes que pour les conducteurs d'engins motorisés. L'étroitesse d'une voie unique de circulation accentue la dangerosité pour tous les types d'utilisateurs.

Enfin, la suppression d'un nombre élevé de places de stationnement, est non seulement au bénéfice de trottoirs gigantesques inadéquats aux besoins du quartier, mais prétérite plus encore la sécurité. Il est dommage de ne pas avoir envisagé une circulation cycliste en site propre.

Pour terminer, c'est avec stupeur et consternation, que la population a découvert, sans aucune information préalable, l'arrivée de bulldozers, le vendredi 28 novembre 2014 au matin, mandaté par la commune pour supprimer le peu de places encore à disposition de la population.

Les utilisateurs peuvent s'interroger sur l'utilité de l'achat d'un macaron, au vu du nombre de places de stationnement décroissant au fil des mois, voire des semaines. Ces fameux macarons ne nous laisseraient-ils pas un goût amer ?

Pour ces différents raisons, nous, signataires de la présente pétition, exigeons :

- l'arrêt immédiat de tous les travaux modifiant la situation existant jusqu'à ce 28 courant,
- le rétablissement des espaces disponibles à des places de parking (situation antérieure au 28.11.14)
- l'écoute de nos besoins et la concertation des différents utilisateurs
- le respect des deniers publics.

En comptant sur votre bienveillance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Présidente signale que M. Walder a demandé la parole avant la prise en considération.

M. Walder ne veut pas empiéter sur les droits du Conseil municipal et il espère qu'il sera possible de discuter de la pétition en commission, si le Conseil municipal décide de la renvoyer en commission des pétitions. Il voulait cependant donner quelques informations sur le projet en préambule. D'abord, il aimerait informer le Conseil municipal que les modifications de circulations ont été à ce jour entièrement réalisées et ce avant le 28 novembre de cette année. Les travaux encore en cours aujourd'hui concernent des finitions d'enrobés à la rue des Noirettes et la rue Alexandre-Gavard qui ont pris un peu de retard en raison d'autres travaux des SIG et, pour la rue des Noirettes, d'un privé. Ces finitions n'engendreront ni modifications de places de parking, ni de voies de circulation. Les travaux à la rue des Caroubiers mentionnés dans la pétition concernent le réaménagement des espaces devant Foyer Handicap. Ce réaménagement n'est pas lié au projet initial mais découle d'un besoin avéré de Foyer Handicap de bénéficier d'espaces adaptés à ses bus qui servent, il le rappelle, au transport de personnes. Cette modification ainsi que la remise en double sens de la rue Industrielle à la demande argumentée des commerçants, sont les seules modifications importantes survenues depuis le vote par une écrasante majorité du Conseil municipal du crédit de réalisation de ces aménagements. En termes de coûts, ce projet se réalise avec des moyens limités. C'est ainsi que le m² de trottoir aura coûté en moyenne CHF 75.- dans ce secteur, loin derrière celui de la rue de Veyrier qui se monte lui à CHF 409.-. Et M. Walder n'intègre pas ici les coûts des sous-sols, éclairages et autres aménagements décoratifs. Enfin et pour information, ont démarré ce mois les études en vue d'une arborisation et revégétalisation du quartier. Les premières interventions, qui

n'engendreront pas de modifications en termes de circulation, sont prévues au printemps prochain.

Mise aux voix, la prise en considération de la pétition est acceptée par 20 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le bureau n'ayant pas pris position sur le renvoi dans une commission ou la discussion immédiate, la décision revient au Conseil municipal.

M. Pistis propose le renvoi en commission des Pétitions.

Mme Marti a la même proposition.

M. Monney rejoint ses préopinants.

La pétition est renvoyée en commission des pétitions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Monney apporte un commentaire. Il est un peu choqué par les demandes de la pétition. Quand on demande l'arrêt immédiat des travaux, quand on exige d'écouter les besoins et de faire une concertation avec les utilisateurs, alors qu'on sait que M. Walder a rencontré les différentes associations et les entreprises sur place, et quand on parle du respect des deniers publics, il faut rappeler que la délibération qui a permis cet aménagement a été votée par le Conseil municipal. M. Monney n'a aucune recommandation si ce n'est peut-être de recommander aux pétitionnaires ou, en tout cas, à ceux qu'ils représentent d'être un peu plus pondérés dans leurs exigences.

Mme Marti demande que la commission invite l'Association des habitants de la Praille, à l'origine de la pétition qui a amené entre autres les aménagements dans ce quartier. Elle souhaite également qu'un représentant de Pro Velo au fait des contre-sens cyclables puisse expliquer à la commission ce qu'est un contre-sens cyclable, d'une manière large. Si cette personne ne pouvait être présente, Mme Marti se propose de le faire.

Mme Stebler invite la commission à parler également de la rue de Lancy et de la rue Caroline qui ont subi un certain temps un sens unique. Quand elle a été remise en double sens, la rue Caroline s'est retrouvée avec une surcharge de trafic et un bruit très important. Il serait donc intéressant de comparer avec ces deux rues, mais aussi avec ce qu'il se passe dans les autres quartiers de Genève où des rues ont été mises en sens unique. Mme Stebler recommande également d'inviter Pro Velo. Faisant partie de l'association qui a attendu des mesures pendant vingt ans (raison pour laquelle elle s'est abstenue lors du vote), elle considère que l'aménagement réalisé par le Conseil administratif grâce à une majorité du Conseil municipal respecte un peu plus la santé des habitants : il y a un peu moins de bruit et un peu moins de pollution. Ces mesures permettent aussi de commencer enfin à mettre en œuvre l'ordonnance ayant une échéance en 2018. Pourrait-on dire à la commission si les aménagements réalisés par la commune vont dans ce sens et qu'il y a moins de trafic, moins de bruit et moins de pollution ? Enfin, la seule pétitionnaire que Mme Stebler peut comprendre est la pharmacienne qui récolte les pétitions : moins de bruit, moins de pollution, moins de nuit où on ne peut pas dormir, cela signifie moins de médicaments et de somnifères. En conclusion, Mme Stebler recommande de faire une comparaison avec d'autres rues et de voir si les aménagements vont dans la direction du mieux-être que les habitants attendent depuis vingt ans, parce qu'il y a moins de bruit donc une meilleure santé de la population et moins de frais engagés pour la santé.

Contrairement à ses préopinants, M. Gerster essaiera de respecter le règlement du Conseil municipal et de ne faire que des recommandations. Il souhaite que M. Joseph Perneger, un des administrateurs d'ARCOOP qui est un bâtiment d'artisans (chose remarquable dans la zone) soit auditionné. Mme Stebler a parlé de la pharmacienne mais il semblerait que le coiffeur ne soit pas non plus très satisfait, surtout des réponses qui lui sont faites par la mairie puisqu'on lui dit qu'on ne va pas aider les commerçants à vivre. Ce genre de projets ayant peut-être des implications sur la vie des commerçants, M. Gerster souhaiterait que la commission ait un retour sur cet aspect. M. Walder a parlé de Foyer Handicap. On a rapporté à M. Gerster qu'on dessine un matin des traces au sol que l'on efface le lendemain matin. Des explications pourraient être fournies à la commission à ce propos, mais sans inviter Foyer Handicap qui a déjà été mis à contribution. En revanche, des acteurs dans ces rues sont là tous les matins et vivent le trafic au jour le jour : les patrouilleuses. M. Gerster ne sait pas si on leur donnera un droit de parole ou si on leur mettra un veto, mais si elles pouvaient s'exprimer librement, il serait intéressant d'avoir la vision de ces personnes présentes tous les matins dans ces rues et qui voient les vélos, les voitures, les enfants, les piétons, bref tous les usagers. La commission auditionnera évidemment les pétitionnaires, mais pour ce qui est du trafic, puisqu'il est question de Pro Velo, pourquoi ne pas inviter aussi le Touring Club Suisse pour parler de la sécurité dans ce trafic. À cet égard, M. Gerster, pour aller tous les matins à vélo au travail, a l'impression d'être un ralentisseur humain face à certains véhicules qui ont bien vite compris qu'en remontant dans l'autre sens, on pénètre mieux dans le tissu carougeois – mais il ferait mieux de se taire parce que, sinon, on fermera l'accès et on n'entrera plus dans Carouge si ce n'est en hélicoptère ou en aile delta. M. Gerster s'aperçoit qu'il a malheureusement transgressé ce qu'il avait dit au début, et il s'en excuse.

M. Morex souligne qu'il ne faut pas oublier de convoquer des représentants des pétitionnaires. Avant que le Conseil municipal vote le crédit de réalisation, on lui a dit qu'on avait entendu les habitants. M. Morex se demande si, quand on consulte des associations, les personnes entendues sont vraiment représentatives des habitants du quartier dont il est question. Il y a eu récemment une séance d'information, lors de laquelle une personne qui n'habite pas le quartier s'est posée en égérie des habitants du quartier. M. Morex commence à avoir des doutes sur le fait que les intervenants auditionnés dans les commissions soient vraiment habilités à parler au nom des autres habitants des quartiers en question.

M. Walder rappelle que l'association des habitants du quartier qui a lancé la pétition a été auditionnée par la commission des Pétitions et qu'ensuite, à l'unanimité, la pétition a été renvoyée au précédent Conseil administratif pour action. La réflexion sur la légitimité des pétitionnaires doit se faire au moment où ces derniers sont entendus par la commission. Accepter les projets qui découlent des pétitions et ne se poser la question de la légitimité des pétitionnaires qu'au moment de la réalisation des aménagements, c'est un peu tard. M. Walder recommanderait donc à la commission de se poser la question de la légitimité des pétitionnaires lors de leur audition parce que le faire une fois que le Conseil municipal a mandaté le Conseil administratif et l'a doté des moyens de réaliser un projet en votant une délibération, c'est un peu tard.

M. Morex invite la Présidente à transmettre à M. Walder qu'il est interpellé parce que, vu le nombre de personnes qui ont signé la pétition suite à la réalisation des travaux, les personnes que la commission des Pétitions a entendues ne devaient pas être très représentatives.

M. Voignier suggère d'abord de lier le traitement de la pétition à la motion PLR qui demandait l'étude et le rapport sur les places de parking et les aménagements réalisés dans ces quartiers, reportés en places souterraines ou en deux-roues. Il serait intéressant d'avoir ce rapport que l'on attend toujours. Ensuite, il s'est rendu dans ce quartier pour constater les

nuisances. Il a remarqué que la plupart des automobilistes qui sortent des parkings souterrains, quand ils voient que la rue est bouchée, prennent la voie en sens interdit – aucun panneau ne le leur interdit à la sortie des parkings souterrains – et reviennent dans l'autre sens. Il faudrait placer des panneaux. Enfin, M. Voignier pense qu'il conviendrait d'avoir une vision d'ensemble sur le projet, de s'intéresser au plan de circulation et de le revoir si des corrections doivent être apportées. Il souhaite en outre que la commission puisse auditionner l'ingénieur de la circulation qui était présent et qui n'a pas fait l'unanimité quand il a répondu à certains habitants du quartier.

Concernant les places de parking, M. Walder signale qu'une séance de commission est prévue le 13 janvier 2015.

M. Baud souhaite que la commission invite un expert du TCS pour qu'il donne son avis sur ces aménagements. Le TCS a publié il y a quelques années un rapport complet sur les aménagements à réaliser dans les quartiers. C'est un rapport très détaillé qui parle aussi des dangers pour les cyclistes.

Mme Stebler a encore une question, plutôt qu'une recommandation. On lui dit que cette pétition vient du PLR et est dirigée contre l'Alternative qui veut ces aménagements écologiques dans ce quartier. Est-ce une rumeur ou est-ce vrai ?

M. Prod'hom recommande, comme M. Voignier, que l'ingénieur en mobilité soit auditionné, mais aussi la direction générale des transports qui a préavisé le projet .

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Sandro Pistis, groupe MCG, qui demandait au Conseil administratif de vérifier la légalité de l'attribution à Mme Jeannine De Haller Kellerhals d'un appartement par la Fondation du Vieux-Carouge

Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre question écrite relative à l'attribution des appartements sous gestion de la Fondation du Vieux-Carouge a retenu la meilleure attention du Conseil administratif qui y apporte les éléments de réponse suivants :

1. Le Conseil administratif n'est pas l'autorité de tutelle ou de surveillance des Fondations communales qui relèvent de votre Conseil municipal, tant dans la désignation de ses membres selon le règlement du Conseil municipal, que relativement à l'approbation des comptes selon la LAC en son article 30 al.1.
2. Le Conseil administratif n'intervient donc ni dans la gestion de la fondation dont le Conseil de Fondation a la responsabilité, ni dans la gestion des immeubles qui sont propriété de la Fondation, ni dans l'attribution des appartements à louer qui relève également des dispositions internes de la Fondation.
3. En conséquence, c'est à la Fondation de vous préciser que les procédures de décision habituelles de la Fondation, notamment les critères d'attribution et la décision à la majorité, ont été bien suivies dans le cas d'espèce.

A notre connaissance, cela a été le cas, mais il ne nous appartient pas de l'attester. Dans cette perspective, nous vous renvoyons à la Fondation du Vieux-Carouge pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Messieurs les Conseillers municipaux, les salutations distinguées du Conseil administratif.

Pour le surplus, j'invite le MCG à lire le procès-verbal du présent Conseil municipal puisqu'en début de séance il a été fait lecture, au point Communications du bureau du Conseil municipal, de deux correspondances, l'une de la Fondation du Vieux-Carouge, l'autre de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, ainsi que d'un communiqué de presse de la Fondation du Vieux-Carouge.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Pierre Baertschi qui avait constaté une pollution de l'Arve le 19 septembre 2014 depuis le quai des Orpailleurs

Après consultation des plans et vérification du réseau sur place, la pollution constatée visuellement se situe à hauteur d'un exutoire d'eaux pluviales se jetant dans l'Arve.

En temps normal, toutes les eaux du collecteur unitaire partent à la station d'épuration. En cas de fortes précipitations, le dispositif fermant le côté aval du collecteur se met en marche afin de ne pas surcharger les stations d'épuration, et le trop plein des eaux mélangées est ainsi directement déversé dans le milieu naturel (Arve).

La présence de la mousse visible sur les photos peut être imputée à divers produits répandus dans le collecteur d'eaux mélangées mais son origine est malheureusement inconnue car pouvant provenir d'un large périmètre.

De plus, des informations sur la pluviométrie des jours précédents le 19 septembre ont été prises auprès de MétéoSuisse, confirmant par ces valeurs la chute de grandes quantités d'eau ayant mis en charge le système.

A noter que les travaux de rénovation de la place de l'Octroi, une fois le pont de Carouge rénové, incluant aussi les recommandations émises par l'étude du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) amèneront à la suppression de ce mélange des eaux, notamment par un réaménagement du déversoir et des différents collecteurs.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Stebler : TPG, arrêt Arve sans billetterie

Selon les informations recueillies auprès des services techniques des TPG, le distributeur automatique de titres de transport qui préexistait à l'arrêt du Val d'Arve a été déplacé de façon provisoire en raison de travaux. Dans la situation temporaire, il a été remplacé par un distributeur alimenté par l'énergie solaire. Lors de la remise en place à son emplacement définitif, les travaux d'alimentation qui auraient permis l'électrification d'un distributeur de titres de transport standard n'étaient pas terminés.

Les TPG réinstalleront le distributeur électrique dès réalisation des travaux d'alimentation électrique, soit selon les responsables techniques des TPG, d'ici à la fin de l'année.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Supports affiches votations

M. Voignier demande si ces supports, par exemple ceux devant l'école des Promenades, ne pourraient pas être enlevés quand ils ne sont plus utiles, au lieu de laisser ces affiches traîner des semaines après les votations. Ces supports sont amovibles. Qu'ils soient placés pendant la période électorale ou la période de votation, certes, mais qu'ils ne restent pas ensuite pendant des semaines, en particulier devant une école.

M. Walder signale que deux types de panneaux sont utilisés : les panneaux SGA, sur lesquels la commune n'a pas de mainmise, et les panneaux placés par la commune pour annoncer un événement. Si ces derniers traînent, le service compétent fera en sorte qu'ils soient rangés.

M. Monney : Ornières sur la rue du Collège

M. Monney a constaté qu'il y a de nombreuses ornières sur l'enrobé bitumeux de la rue du Collège en raison du passage des bus. Il demande s'il est prévu de remédier à cette problématique en 2015.

M. Walder signale que ces ornières ont été constatées par le service communal. De petits travaux sont régulièrement effectués. Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'enrobé bitumeux de toutes les routes, y compris la rue du Collège, doit être refait régulièrement parce qu'il peine à supporter la taille et le poids des bus ainsi que des camions qui y passent. Il est prévu de supprimer les ornières à la rue du Collège début 2015, parce que la commune ne voulait pas cumuler ces travaux avec ceux réalisés sur le haut de la rue du Collège. Des travaux bien plus conséquents pour refaire l'enrobé bitumeux de la rue du Collège entre les rues Jacques-Dalphin et Ancienne seront effectués, mais au bon moment pour ne pas trop péjorer la circulation sur cet axe important. M. Walder ajoute que la commune n'a malheureusement pas pu cumuler ces travaux avec ceux réalisés à la rue Ancienne, ce qui aurait été la meilleure solution.

M. Monney : Stationnement anarchique le long de la rue de la Tambourine

M. Monney a été abordé par plusieurs habitants de la Tambourine qui se plaignent d'un problème de stationnement anarchique le long de cette artère. Il aimerait savoir quel est le statut officiel de la rue de la Tambourine et s'il serait envisageable d'envoyer des APM sur place pour essayer de régler plus ou moins cette problématique.

Mme Lammar répond que, malheureusement, toutes les chaussées dans le quartier de la Tambourine sont encore propriété de l'Etat. La commune n'a donc aucune base pour intervenir en matière de contrôle du stationnement. Elle est dans l'attente d'une convention avec l'Etat pour qu'il lui cède ce périmètre. Cela simplifiera aussi le nettoyage puisque les voiries n'étant pas entretenues par l'Etat, c'est la ville de Carouge qui les entretient et qui refait chaque année à l'Etat le coût de cet entretien. Les négociations sur cette cession sont en cours avec l'Etat et la commune espère qu'elles aboutiront rapidement.

M. Monney suggère de prendre langue avec l'Etat de Genève pour qu'il fasse des contrôles de stationnement.

M. Gerster : Soutien communication communale aux associations de quartier

M. Gerster revient d'abord à la question de M. Voignier. Les panneaux en question sont toujours en place. Ils annoncent la séance organisée par l'association de quartier sur les travaux que le Conseil municipal vient d'évoquer dans le cadre de la deuxième pétition. M. Gerster en vient à sa question. Il a pu constater qu'il s'agissait d'une affiche réalisée par le

service de communication de la commune (y figure même l'adresse du site de la ville de Carouge) et mise sur des supports communaux. Faut-il qu'une association invite le Conseil administratif pour avoir droit à ce traitement ? Ce service est-il offert à toutes les associations de Carouge ? Le Conseil administratif a-t-il créé un précédent ou s'agissait-il d'une exception ? Existe-t-il un règlement en la matière ?

M. Walder signale que cette séance était coorganisée par la ville de Carouge, s'agissant d'un projet de la commune. Ce n'était pas une assemblée générale de l'association, par exemple. L'association a approché le Conseil administratif pour organiser cette séance d'information et de discussion avec la population sur les aménagements réalisés par la ville de Carouge dans le quartier. Dès lors, cet événement a été coorganisé par la commune. En cas de coorganisation, toute association peut bénéficier de ce service. Par exemple, pour tel ou tel événement, on trouve sur les affiches à la fois le logo des Intérêts de Carouge et le logo de la ville de Carouge. En revanche, il va de soi que la ville de Carouge ne participe pas à la publicité des associations pour des réunions qu'elles organiseraient elles seules.

M. Gerster remercie M. Walder de ses explications. Comme la séance a eu lieu le 3 novembre, il pense que les panneaux peuvent être maintenant enlevés.

M. Walder en convient et y veillera.

M. Mino : Immeuble 6-20 rue des Noirettes, neuf mais étrangement vide

M. Mino relève qu'il y a quelques mois, la construction de ce nouvel immeuble est arrivée à son terme. Depuis que les premiers habitants ont pris possession des deux derniers étages, et qu'une entreprise s'est installée en dessous, les deux autres étages sont vides et les travaux ont l'air de s'être arrêtés – plus personne ne rentre, la lumière n'est plus allumée. M. Mino souhaite savoir si cette situation peut perdurer longtemps encore.

M. Walder souligne qu'il s'agit d'une opération privée. Les préavis sont revenus à la commune parce que cet immeuble prévu initialement pour de l'activité a été en partie transformé pour créer des logements, ce qui va dans le sens des besoins actuels, parce que les locaux d'activité sont de plus en plus vides et qu'il n'est pas non plus extrêmement bon pour une commune d'avoir sur son territoire des locaux vides. M. Walder se renseignera pour répondre à la question de M. Mino, mais *a priori* il n'y a rien de particulier lié à ce projet.

Mme Hiltpold : Marché de Noël

Mme Hiltpold a quelques questions à propos du marché de Noël, qui fait fureur et qui attire beaucoup de monde à Carouge. Elle souhaiterait des informations sur les organisateurs et sur la satisfaction ou non des commerçants. Elle voudrait aussi savoir si la commune est partie prenante dans l'organisation parce qu'elle a vu que des tentes étaient mises à disposition de certaines associations. Elle a par ailleurs entendu dire que les commerçants n'avaient pas droit d'offrir à boire à leurs clients. Elle demande également si la commune a son mot à dire dans le choix des exposants, parce que s'il en faut pour tous les goûts, ce choix est un peu critiqué. Elle souhaite en outre savoir s'il est envisagé de revoir le concept pour faire un marché de Noël avec de petites cabanes en bois autour de la place de Sardaigne ou le mail des Promenades. Enfin, existe-t-il un bilan du marché de Noël ? Le Conseil municipal peut-il avoir une information sur le sujet lors de sa prochaine séance ou dans le cadre d'une commission ?

M. Walder n'a aucune opposition à ce qu'une commission en discute ce printemps. Le marché de Noël est organisé sous l'égide de l'Association des Intérêts de Carouge, donc par les commerçants. La commune offre uniquement la gratuité du matériel et des équipements.

Comme toute association, les Intérêts de Carouge ont droit à ce service une fois par année, en l'occurrence pendant le marché de Noël. La ville de Carouge n'intervient pas sur le choix des exposants, sinon elle devrait participer à la gestion du Marché de Noël. Quand des associations ou des personnes l'interpellent pour avoir un stand, elle les renvoie systématiquement aux Intérêts de Carouge. Sa seule intervention a été de négocier avec les Intérêts de Carouge pour que les marchands fixes du marché soient intégrés au marché de Noël (à leur choix le jour du marché ou pendant les trois jours de la manifestation), sachant qu'ils ont un contrat avec la ville de Carouge à l'année. À ce stade, la ville de Carouge n'entend pas prendre en main l'organisation d'un tel événement.

Mme Hiltpold : Sapin de Noël

Mme Hiltpold relève que la question avait déjà été posée – elle se souvient en partie de la réponse. La question du sapin de Noël devant la poste est en effet récurrente. Mme Hiltpold demande s'il n'est pas envisageable de mettre une explication sur les raisons pour lesquelles la commune ajoute un sapin plutôt que de décorer celui qui est déjà là. Les gens ne comprennent pas pourquoi il y a deux sapins. Mme Hiltpold croit se souvenir que c'est parce que décorer le sapin existant abîmerait ce dernier. Si c'est le cas, elle suggère de mettre un panneau d'explication, pour que les gens arrêtent de critiquer sans bonnes raisons.

M. Walder considère que mettre un panneau est une excellente idée. Décorer deux ou trois années de suite un sapin existant le déforme. Le sapin sera laid durant le reste de l'année. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser des sapins existants comme sapin de Noël. Les sapins en pot que la commune utilise servent généralement une année puis sont replantés dans des forêts. Cette année, un panneau sera ajouté. Pour l'année prochaine, il est envisagé de décorer le sapin devant la poste avec une simple guirlande et de ne plus ajouter un vrai sapin de Noël parce qu'en effet, la présence de ces deux sapins soulève de nombreuses questions dans la population – et l'explication ne tient pas à une volonté acharnée de la part de M. Walder de couper un sapin supplémentaire.

M. Morex : Marché de Noël

M. Morex adresse sa question à la conseillère administrative responsable des APM. Le marché de Noël amène de nombreux artisans et commerçants. Il attire beaucoup de monde. Il supprime beaucoup de places de stationnement. Bien sûr, les gens devraient prendre les transports publics mais certains sont malgré tout venus avec leur véhicule, notamment des artisans ou commerçants pour pouvoir décharger leur marchandise. M. Morex demande si les APM ont reçu des instructions particulières durant ce marché pour sévir comme ils l'ont fait, en mettant bon nombre de contraventions, même à des artisans qui déchargeaient leur matériel.

Mme Lammar répond qu'il n'y a pas eu d'instructions particulières. Mais en matière d'intervention sur le domaine public, dès que des véhicules sont mal stationnés et que les APM les voient, on ne peut pas se permettre d'avoir une impunité, surtout peut-être pendant le marché de Noël puisqu'une voiture mal parquée attire d'autres voitures qui se parqueront mal et l'on se retrouve avec des voitures garées au milieu de la place de Sardaigne – c'est arrivé. Mme Lammar souligne cependant à nouveau qu'il n'y a pas eu d'instructions particulières. S'agissant des artisans, à la demande des Intérêts de Carouge, Mme Lammar a informé la présidente de cette association qu'elle disposait de tickets pour le parking de la Fontenette. Elle n'a pas reçu de téléphone de la part ni de l'organisatrice ni de la présidente des Intérêts de Carouge. Par conséquent, elle a imaginé qu'il n'y avait pas eu de souci relatif au parking.

M. Morex comprend les arguments de Mme Lammar, mais il pense que les APM pourraient faire preuve d'un peu plus de souplesse dans les conditions très particulières qui sont celles du marché de Noël.

M. Morex : Rue de Veyrier

M. Morex adresse sa question à M. Walder. Des potelets ont été déplacés de quelques centimètres à la rue de Veyrier. Il imagine que c'est parce qu'ils étaient gênants à cet emplacement. Mais n'aurait-on pas pu y penser plus tôt ? Et qui va payer les frais engendrés par ces travaux de déplacement des potelets de 10 ou 20 centimètres ?

M. Walder répond que c'est évidemment la ville de Carouge qui va payer les frais de déplacement des potelets. Il signale qu'à la rue Montfalcon, des travaux vont avoir lieu. Il rappelle que les passages piétons gris qui ont été placés dans ce projet ne sont pas aux normes. La commune a reçu l'injonction du canton – qui pourtant les avait validés – de les enlever. Elle négocie depuis une année et demie en refusant de les enlever s'ils ne sont pas compensés par des passages piétons en bonne et due forme dans le secteur. Elle a enfin reçu des autorisations pour de véritables passages piétons. Le même processus est en cours pour la rue de Veyrier. La commune ne va pas simplement enlever les aménagements parce qu'elle ne veut pas avoir ensuite des problèmes de sécurité dans les zones 30. Le retrait des potelets fait partie de ces réaménagements. Il est aux frais de la ville de Carouge parce que les architectes ne sont pas responsables si la commune commande des travaux qui ne sont pas aux normes. Malgré le fait que toutes les autorisations avaient été obtenues, si un habitant a un accident sur un de ces passages piétons, il peut se retourner contre la commune. Ces aménagements ne peuvent pas rester en l'état, aussi parce qu'ils induisent en erreur les piétons qui se croient en sécurité sur ces passages piétons qui n'en sont pas de véritables. Les aménagements ne peuvent pas rester tels qu'ils sont aujourd'hui. M. Walder le regrette pour les deniers publics, mais la ville de Carouge a une responsabilité par rapport aux travaux qui ont été faits.

M. Wolfisberg : Les roues du tram crissent

M. Wolfisberg remarque que la question a déjà été posée notamment par M. Baud. Néanmoins, outre les vibrations provoquées par le tram qui sont insupportables pour les habitants le long des voies, les roues du tram crissent d'une manière stridente, notamment dans le virage quasiment à angle droit de la rue du Pont-Neuf et de la rue Saint-Victor. Il demande ce qu'il est envisagé de faire afin de remédier à ce problème important.

M. Walder rappelle que des démarches ont été entreprises. La ville de Carouge a obtenu une réduction de la vitesse dans le secteur, particulièrement en dehors des heures de pointe, d'où les contrôles de vitesse sachant que les chauffeurs de bus ou de tram ont tendance à vouloir rouler vite lorsqu'ils rentrent au dépôt, par exemple. Elle aussi obtenu que les trams qui rentrent au dépôt ne passent pas à une heure du matin par Carouge mais par les Palettes, ce qui pose moins de problèmes de cohabitation. Elle a également obtenu que des tests soient faits chez des habitants carougeois. Par ailleurs, les TPG sont en train de tester des graisses – comme l'avait relevé M. Baud dans sa question – pour réduire les crissements qui viennent d'une usure anormale des roues des trams (il semblerait en effet que les trams n'étaient pas adaptés aux rails). La ville de Carouge a de nouveau insisté tout récemment pour avoir les résultats des pointages et des études sur les nuisances sonores et sur les vibrations. Et elle demande que des mesures soient prises dans le secteur, qui est le plus vulnérable du fait de la proximité entre le tram et les bâtiments.

M. Wolfisberg souligne que, dans le cas précis, il ne s'agit pas d'un problème de vitesse puisque le tram est quasiment à l'arrêt dans l'angle presque droit de la rue du Pont-Neuf et

de la rue Saint-Victor. Il n'est pas nécessaire de mener de grandes études, il suffit de rester quelques secondes à cet endroit pour constater que le bruit est insupportable.

M. Walder remarque que, pour que les TPG justifient des millions d'investissement, ils doivent avoir des études qui démontrent la non-conformité. Il ajoute que c'est la vitesse d'arrivée dans le virage qui engendre un accroissement des crissements. Réduire la vitesse réduit les crissements, comme on peut le constater à la rue Ancienne. Il relève ensuite que la marge de manœuvre du Conseil administratif est assez limitée puisqu'il ne peut pas interdire le passage de trams. Il cherche à améliorer la cohabitation, mais les TPG ont été avertis que si l'on arrivait au point que la cohabitation n'était plus possible entre le Vieux-Carouge et les trams, ce ne serait pas le Vieux-Carouge qui serait déplacé. Ils savent donc qu'il faut faire des efforts dans ce secteur très sensible. À noter encore que la ville de Carouge est en contact permanent avec les TPG.

En l'absence d'autres questions la Présidente remercie les participants pour leur discipline ce soir – les débats ont été bien différents de ceux de la dernière séance. Elle leur souhaite un beau Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année.

La Présidente lève la séance à 22h16.